



Assemblée générale

Soixante-douzième session

24^e séance plénière

Mercredi 27 septembre 2017, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lajčák (Slovaquie)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 107 de l'ordre du jour

Prévention du crime et justice criminelle

Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes

Projet de résolution (A/72/L.1)

Le Président (*parle en anglais*) : La présente séance se tient conformément à la résolution 70/179, du 17 décembre 2015, et de la résolution 71/287, du 4 mai 2017.

Je souhaite une chaleureuse bienvenue à tous les participants à cette réunion de haut niveau, qui va nous permettre de juger des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la lutte contre la traite des personnes et d'évaluer les réalisations, les lacunes et les enjeux, notamment dans l'application des instruments juridiques pertinents.

L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution publié sous la cote A/72/L.1, qui s'intitule « Déclaration politique sur l'application du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes ».

Avant de poursuivre, je voudrais informer les membres que nous nous prononcerons sur le projet de déclaration politique après avoir entendu la déclaration

du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à souhaiter la bienvenue à toutes les personnes ici présentes et à les remercier pour leur participation et leur engagement.

J'ai été profondément marqué par l'entretien que j'ai eu cette semaine avec Shireen Ibrahim, une femme yézidie, avocate des droits de l'homme, qui a survécu à la traite des personnes alors qu'elle se trouvait aux mains de terroristes. Sa dignité, ses droits humains et sa personne ont été violés. Son histoire témoigne de l'horreur et de la complexité de ce fléau. Mais surtout elle nous rappelle de manière tragique que nous parlons ici de personnes.

Nous ne sommes pas réunis simplement pour la forme. Nous sommes ici pour mesurer les progrès réalisés à ce jour et envisager ce qu'il reste encore à faire pour mettre un terme définitif à la traite des personnes. Aujourd'hui, nous réitérons notre détermination à lutter contre toutes les formes de traite d'êtres humains. Nous réaffirmons, une fois encore, notre respect envers les droits de l'homme et la dignité de nos peuples. La déclaration que nous allons adopter aujourd'hui témoignera de notre volonté politique de mettre fin à la traite des personnes. Mais cette volonté doit se traduire par des actes. Alors seulement elle aura un sens pour les

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

17-30135(F)



Document adapté

Merci de recycler



personnes concernées. J'aimerais, à cet égard, aborder trois points importants.

Premièrement, mettre l'accent sur l'être humain exige une approche axée sur les victimes et les survivants. Il s'agit aussi de défendre les droits de l'homme et la dignité de personnes comme Shireen Ibrahim, Grizelda Grootboom et bien d'autres. J'aimerais m'arrêter un instant pour rendre un hommage tout particulier aux victimes et aux survivants, dont certains sont parmi nous aujourd'hui. Leur présence nous rappelle la raison pour laquelle nous sommes ici – pour que des gens puissent vivre librement, de manière pacifique et sans être menacés par la traite des êtres humains. Nous avons le devoir de nous exprimer au nom des victimes et des survivants qui n'ont pas de lieu pour se faire entendre. C'est la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies.

Deuxièmement, nous devons intensifier nos efforts de prévention. Les défis auxquels le monde est confronté aujourd'hui dans les domaines de la paix et de la sécurité augmentent le risque de traite des êtres humains. Nous devons nous attaquer aux causes profondes de ces défis. L'histoire de Shireen Ibrahim souligne ce que nous savons déjà : la prévention des conflits contribue à prévenir la traite des êtres humains. Le fossé entre la paix et la guerre comporte de nombreux dangers. La traite des êtres humains en fait partie. Les conflits et les catastrophes humanitaires contraignent des millions de personnes à fuir leurs foyers. Le trafic des êtres humains et la migration ayant des schémas géographiques semblables, certains se font prendre à l'intersection toujours changeante entre ces deux phénomènes. Par ailleurs, nous sommes face à des terroristes et des criminels qui ne tiennent aucun compte de la souffrance humaine. Ils tirent profit de l'instabilité engendrée par les conflits et les crises humanitaires. Le manque d'institutions solides et l'absence d'état de droit permettent à la traite des êtres humains de se poursuivre en toute impunité. Nous savons également que ces groupes puisent leur source de financement dans cette entreprise criminelle.

Il ne s'agit là que de quelques aspects de la traite des êtres humains. La situation générale est complexe et multiforme, mais ce qui se dégage de tout cela est qu'il vaut mieux prévenir que guérir. La pauvreté, les violations des droits de l'homme, l'insécurité alimentaire et d'autres facteurs négatifs attisent les flammes de la traite des personnes. Les avantages financiers qui en découlent constituent son oxygène. Nous devons priver

les trafiquants de ces avantages en nous attaquant à l'offre et à la demande. Pour cela, nous avons besoin de la coopération de tous afin d'adopter ce que l'on appelle aux Nations Unies une approche multipartite.

Troisièmement, les personnes les plus à risque parmi nous exigent une attention particulière de notre part. Les femmes, les enfants, les personnes déplacées sur le plan interne et les réfugiés sont parmi les plus vulnérables à la traite des êtres humains. Environ 79 % de toutes les victimes recensées sont des femmes et des enfants. Le fait que les femmes et les enfants soient les principales victimes de la traite des êtres humains menace le tissu même de nos sociétés. Cela ruine les progrès que nous avons déjà accomplis. Par conséquent, nous devons mettre l'accent sur les personnes les plus vulnérables à la traite des êtres humains.

Enfin et surtout, nous disposons de nombreux plans et instruments. Nous devons prendre d'autres mesures concertées pour libérer le monde de la traite des êtres humains. Nos plans comprennent, premièrement, le Plan d'action mondial; deuxièmement, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, notamment des femmes et des enfants; troisièmement, les objectifs de développement durable, les objectifs 5, 8 et 16 qui appellent à mettre fin à la traite des êtres humains, en mettant tout particulièrement l'accent sur les femmes, les enfants et le travail décent; et, quatrièmement, La Déclaration de New York, adoptée lors du Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants de 2016.

La déclaration politique que nous allons adopter aujourd'hui constitue un autre instrument important. Je remercie les représentants permanents du Qatar et de la Belgique de leurs efforts inestimables, grâce auxquels nous avons pu aboutir à ce résultat consensuel. J'encourage à continuer de contribuer au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des êtres humains. Ce fonds est un élément important de l'engagement que nous avons pris d'aider les victimes et les survivants à surmonter leur épreuve, à retrouver leur dignité et à réduire le risque qu'ils ne soient à nouveau victimes de ce phénomène. Les ressources doivent être à la hauteur de la tâche qui nous incombe de lutter contre la traite des êtres humains.

La traite des êtres humains ne connaît pas de frontières. Elle touche des individus au Nord comme au Sud et revêt différentes formes. Nous avons fait des

progrès, mais il reste encore beaucoup à faire. Notre objectif est l'élimination totale du trafic des êtres humains. Engageons-nous à renforcer la coopération pour une action mondiale décisive. Débarrassons-nous une fois pour toute de cet odieux commerce des êtres humains.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie l'Assemblée générale d'avoir organisé cette importante réunion sur le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, et je félicite les membres de l'Assemblée pour leurs délibérations réussies sur le projet de déclaration politique qui sera adopté ce matin.

Selon le *Rapport mondial sur la traite des personnes* de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, des dizaines de millions de personnes sont victimes du travail forcé, de l'esclavage sexuel, du recrutement d'enfants soldats et d'autres formes d'exploitation et de maltraitance. La traite des êtres humains est omniprésente, dans toutes les régions du monde. Elle cible les personnes les plus faibles et les plus vulnérables. Des femmes et des filles, mais aussi des garçons, sont cruellement exploités à des fins sexuelles ou de prélèvement de leurs organes vitaux. Des enfants sont contraints à une mendicité sans fin et des hommes à des tâches épuisantes. On ne compte plus les entreprises, au Nord comme au Sud dans le monde, qui tirent profit de cette misère. Du secteur du bâtiment à celui de la production alimentaire, en passant par les produits de consommation, un grand nombre d'entreprises sont entachées par ces pratiques. Et souvent, le trafic est étroitement lié à des formes de discrimination raciale, sexuelle et autres.

Ces dernières années, la montée des conflits, l'insécurité et l'incertitude économique ont créé de nouveaux défis. Des millions d'enfants, de femmes et d'hommes fuyant en masse leurs pays pour trouver la sécurité se trouvent à la merci de gens impitoyables. Des milliers de personnes ont perdu la vie en mer, dans les déserts, dans des centres de détention, et aux mains de misérables trafiquants. Les réseaux criminels exploitent la misère et le désespoir pour étendre leur brutalité et leur emprise. Des groupes terroristes comme Daech et Boko Haram cherchent encore à capturer et asservir des femmes, des filles et des garçons. D'autres utilisent leurs victimes aux fins du travail forcé.

Ces bandes et ces groupes agissent à l'échelle mondiale. Ils sont bien organisés. Ils sont compétents sur le plan technologique et très habiles pour exploiter les lacunes de la gouvernance et les faiblesses des institutions. Nous devons faire montre de la même détermination pour lutter contre cette menace. Trop souvent, les trafiquants d'êtres humains opèrent en toute impunité et font l'objet de beaucoup moins d'attention que les trafiquants de drogue. Cela doit changer. J'ai vu nombre de barons de la drogue en prison, et à juste titre. Je n'ai jamais vu de chef de réseau de traite des êtres humains en prison.

La lutte contre la traite des êtres humains exige de notre part que nous utilisions de manière plus efficace la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et le Protocole visant à prévenir, éliminer et punir la traite des personnes, notamment des femmes et des enfants – comme vient de l'indiquer le Président – ainsi que la Convention des Nations Unies contre la corruption et d'autres instruments pertinents. Il convient également de renforcer la coopération entre les États membres, au moyen de tous les instruments dont ils disposent.

Parce que les trafiquants s'attaquent à des personnes vulnérables et marginalisées, le problème peut sembler lointain pour les membres de la société qui sont plus favorisés, notamment les décideurs politiques. En revanche, la menace des drogues illicites semble généralement très proche de nous, et bénéficie donc de l'attention de tous les gouvernements et des ressources nécessaires pour y remédier.

Je me souviens que lorsque j'étais Premier Ministre, il y a bientôt 20 ans, je pensais toujours qu'un jour mes enfants pourraient être victimes de drogues illicites, mais je ne me disais jamais qu'ils pourraient être victimes de la traite des êtres humains. C'est sans doute la raison pour laquelle, avec beaucoup de détermination, mon gouvernement a adopté une politique contre la drogue qui, encore aujourd'hui, fait office de référence pour de nombreuses personnes. Mais nous n'avons pas déployé assez d'efforts pour lutter contre la traite des êtres humains.

Il est évident pour moi qu'il est de notre responsabilité, en tant que dirigeants, de faire de la traite des êtres humains une véritable priorité en matière de coopération internationale. La Déclaration de New York, adoptée l'année dernière, a été un pas en avant positif. La conférence que tiendra l'année prochaine l'Assemblée générale en vue d'adopter un

pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière constituera un jalon supplémentaire.

Les réfugiés et les migrants sont particulièrement vulnérables, et leur sort se trouve encore aggravé lorsqu'ils sont traités comme des criminels par les gouvernements et les communautés qui les accueillent. La communauté internationale doit mettre en place des couloirs de migrations légaux et sécurisés, et, dans la lutte contre la traite des êtres humains, nous devons défendre également le droit d'asile. La coopération internationale est essentielle, y compris pour la mise en commun de l'information, l'application de la loi et l'assistance juridique. Le Conseil de sécurité a adopté d'importantes résolutions portant sur le financement des terroristes et des trafiquants.

Nous devons renforcer l'appui accordé aux victimes, en particulier par le biais du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la traite des personnes, qui fournit une aide vitale aux survivants. Personne ne devrait avoir à affronter seul le traumatisme lié à l'expérience vécue. Une approche axée sur le survivant est essentielle.

Nous disposons d'un autre outil, à savoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui traite de certaines des causes profondes qui rendent des personnes vulnérables à la traite. La traite est souvent aggravée par la pauvreté et les inégalités. La lutte contre la traite des êtres humains et les efforts déployés pour faire progresser le développement durable et inclusif vont de pair.

Nos efforts doivent prévoir également des campagnes de sensibilisation. Plus les personnes seront conscientes des dangers de la traite, mieux elles pourront éviter ses horreurs.

Tant que ce crime existera, nous ne pourrons pas dire aux jeunes que l'avenir sera meilleur que le passé. Nous ne pourrons pas léguer un monde fait d'espoir et de possibilités pour tous et nous n'oserons pas nous regarder sans éprouver un sentiment de honte. Le moment est venu d'unir nos efforts pour éliminer totalement cette pratique abominable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Conformément à la résolution 71/287 de l'Assemblée générale, je donne maintenant la parole à M. Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

M. Fedotov (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime) (*parle en anglais*) : Le Plan d'action mondial pour la lutte contre la traite des personnes demeure la pierre angulaire de notre action collective. Cette évaluation et le projet de déclaration politique que nous sommes sur le point d'adopter peuvent contribuer à donner effet à l'engagement que nous avons pris, à affiner les réponses à un crime odieux qui continue d'exploiter les personnes les plus vulnérables dans toutes les parties du monde.

Depuis l'adoption par l'Assemblée générale d'un plan d'action mondial historique, en 2010, nous avons redoublé d'efforts pour prévenir et faire cesser ce crime, notamment au travers du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, notamment des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. À ce jour, 171 États Membres ont adhéré au Protocole, et la plupart d'entre eux alignent leur législation nationale sur les dispositions du Protocole.

Dans le Plan d'action mondial, l'Assemblée générale a confié à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) la tâche de rédiger des rapports biennaux mondiaux sur la traite des personnes. Il ressort clairement des recherches menées que le fait d'aligner la législation nationale sur le Protocole contribue à améliorer les réponses de la justice pénale. Néanmoins, des lacunes persistent sur le plan de l'application de la loi. Je partage entièrement les observations du Secrétaire général concernant les faibles taux de condamnation des véritables barons de la traite des êtres humains et la nécessité de faire davantage. Cela est pleinement confirmé par les rapports biennaux de l'ONUDC.

Les nouvelles technologies sont utilisées pour faciliter la traite des êtres humains, ce qui limite les capacités d'enquêter sur ce crime. Le Conseil de sécurité a souligné la menace que représente la traite des êtres humains pour la paix et la sécurité internationales, et le Conseil reste déterminé à lutter contre ce crime dans le cadre d'un conflit armé. Pour l'avenir, nous allons devoir faire davantage pour traduire ce niveau élevé de conscience par des mesures plus concrètes et utiliser plus efficacement le cadre juridique international existant pour protéger les victimes et garantir la justice.

C'est pour moi un honneur que l'Assemblée ait reconnu le rôle institutionnel joué par l'Office des Nations Unies dans la lutte contre la drogue et le crime dans le combat mondial contre la traite des personnes.

L'ONU DC est pleinement résolu à coopérer avec ses partenaires onusiens et d'autres partenaires afin d'aider des États Membres à prévenir la traite des personnes et mettre en place des réponses de justice pénale axées sur la victime.

Nous devons améliorer la collecte des données afin de disposer de données de bases solides. Nous devons également œuvrer ensemble à l'élaboration d'un cadre commun pour évaluer les progrès réalisés, en tenant compte des cibles fixées en matière de lutte contre la traite des personnes au titre des objectifs de développement durable, à savoir, l'objectif 5.2, relatif à la traite des femmes et des filles; l'objectif 8.7, relatif au travail forcé; et l'objectif 16.2, relatif à la traite des êtres humains et à toutes les formes de violence à l'encontre des enfants. À l'appui de ces efforts, l'ONU DC travaille actuellement avec le milieu universitaire dans la mise au point de méthodes novatrices pour mesurer et évaluer les dimensions et l'ampleur du problème de la traite. Parallèlement, nous devons coordonner notre appui de manière à être aussi cohérents et efficaces que possible, notamment par le biais du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes.

Les gouvernements doivent allouer les ressources nécessaires pour appliquer les lois, venir en aide aux victimes, former les praticiens et permettre une coopération interinstitutions et transfrontière. Dans le droit fil du Protocole, nous devons aider les États parties à relever les défis qui rendent des personnes, notamment des femmes et des enfants, vulnérables à la traite des personnes, à savoir la pauvreté, le chômage et les inégalités de chance.

Enfin, j'exhorte les membres à appuyer le fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la traite des personnes, notamment les femmes et les enfants, créé au titre du Plan d'action mondial. Ce fonds offre une assistance directe précieuse, mais son efficacité restera limitée s'il ne bénéficie pas de ressources suffisantes. J'ai appris que certains États Membres vont annoncer de nouvelles contributions généreuses au fonds de contributions. J'aimerais saisir l'occasion qui m'est offerte pour les remercier par avance de ces offres généreuses. Que l'on nous donne davantage de moyens afin de permettre à davantage de victimes de la traite des personnes d'y survivre.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée passe maintenant au projet de résolution A/72/L.1, intitulé « Déclaration politique sur l'application du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre

la traite des personnes ». Nous allons d'abord examiner le projet de résolution.

À ce sujet, je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Abelian (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Le présent état est présenté conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale. Il a été distribuée et peut être consulté sur PaperSmart.

Aux termes du paragraphe 12 du projet de résolution A/72/L.1, l'Assemblée générale soulignerait la nécessité d'assurer la coordination et la cohérence générale de l'action que les organismes des Nations Unies mènent pour lutter contre la traite des personnes, notamment pour ce qui est de l'appui apporté aux États Membres. À cet égard, tout en rappelant que le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes a été créé pour favoriser la coordination et la coopération entre les entités des Nations Unies et les autres organisations internationales chargées de lutter contre la traite des personnes et que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONU DC) en est le coordonnateur, l'Assemblée prierait instamment le Secrétaire général de continuer d'œuvrer à cette fin et d'en informer les États Membres grâce aux mécanismes de communication existants.

Aux termes du paragraphe 13 du projet de résolution, l'Assemblée générale mesurerait l'importance du rôle que le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes joue dans le système des Nations Unies et l'inviterait à continuer d'intensifier les activités qu'il mène dans le cadre de l'application du Plan d'action mondial et, à cette fin, à prendre en compte les aspects du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui intéressent la prévention et la lutte contre la traite des personnes et à réfléchir aux moyens de coordonner les activités futures et d'éviter les chevauchements. L'Assemblée encouragerait le groupe de coordination à étendre son groupe de travail aux entités des Nations Unies qui n'y sont pas actuellement actives mais qui ont un rôle à jouer dans la lutte contre la traite des personnes.

En ce qui concerne les paragraphes 12 et 13, il convient de noter qu'à l'heure actuelle, deux responsables de la prévention du crime et de la justice pénale de niveau P-4 sont affectés à la mise en œuvre par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime des mandats

de base relatifs au Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, notamment des femmes et des enfants, et du Plan d'action mondial pour la lutte contre la traite des êtres humains.

Ces ressources en personnel ont été approuvées dans le cadre du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 en application de la résolution 64/293, portant adoption du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des êtres humains, pour la réalisation des activités suivantes. Un responsable de la prévention du crime et de la justice pénale est chargé de l'ensemble des activités d'assistance technique à la mise en œuvre des protocoles relatifs à la traite des personnes et à la contrebande de migrants, ainsi que du Plan d'action mondial, et un responsable de la prévention du crime et de la justice pénale est chargé de la préparation du Rapport mondial sur la traite des personnes. Ces ressources en personnel inscrites dans le budget ordinaire sont entièrement consacrées à des activités de programme déjà arrêtées et, par conséquent, il n'y a pas de ressources en personnel à déployer pour l'exécution de tâches ou d'activités supplémentaires.

En ce qui concerne les paragraphes 12 et 13, l'ONUSUDC devra continuer d'assurer la coordination du réseau élargi d'organismes du Groupe de coordination contre la traite des personnes, y compris l'appui technique et la facilitation dans des domaines aussi variés que la mise en place d'une politique conjointe, le partage des informations, la participation aux activités de sensibilisation, de diffusion et de coordination des organismes membres du Groupe de coordination et d'élaboration des plans de travail annuels du Groupe de coordination; la préparation, la gestion et la coordination des réunions et des appels, y compris la rédaction de la documentation et des comptes rendus des réunions s'y rapportant; la coordination des événements d'information, des activités de plaidoyer et des rapports; la compilation, la diffusion et le stockage des informations pertinentes entre les organismes membres; l'engagement et la supervision des consultants, la tenue de registres et la communication quotidienne avec les membres du Groupe de coordination et les parties prenantes externes au Groupe.

En 2012, une contribution extra-budgétaire de 600 000 dollars a permis à l'ONUSUDC d'entreprendre une série d'activités d'assistance technique et de plaidoyer liées à la mise en œuvre des activités du

Groupe de coordination et à l'application du Plan d'action mondial, notamment des téléconférences régulières et des réunions de groupes de travail pour un échange d'informations entre les différents organismes, la tenue de réunions de groupes d'experts pour examiner les questions pertinentes; le lancement de trois documents thématiques du Groupe de coordination; la finalisation de deux documents supplémentaires reflétant les positions communes des organismes chargés des questions clés relatives au Protocole et au Plan d'action mondial; ainsi que des activités de plaidoyer à Genève, New York et Vienne sur le travail du Groupe de coordination.

Des ressources extra-budgétaires d'un montant de 180 900 dollars seraient nécessaires pour recruter un responsable de programme de niveau P-3 au sein de la Section de lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants afin de permettre la poursuite des activités de coordination de l'ONUSUDC et la mise en œuvre du projet de résolution. Ce poste fournirait l'appui technique nécessaire à la poursuite des activités d'assistance technique liées à la mise en œuvre du Plan d'action mondial et au renforcement de la coordination du Groupe interinstitutions.

Ces activités seraient menées, à condition que des ressources extra-budgétaires supplémentaires soient mises à disposition. Si ces ressources extra-budgétaires n'étaient pas disponibles, conformément au paragraphe 26 du projet de résolution, des consultations devraient être entreprises pour déterminer les modifications programmatiques nécessaires et les besoins en ressources nécessaires à leur mise en œuvre. Par conséquent, l'adoption du projet de résolution A/72/L.1 n'entraînerait aucune ouverture de crédit supplémentaire au titre du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 et du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/72/L.1, intitulé « Déclaration politique sur l'application du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/72/L.1?

Le projet de résolution A/72/L.1 est adopté (résolution 72/1).

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à S. E. M. Marc Pecsteen de Buytswerve, Représentant permanent de la

Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies, et à S. E. M^{me} Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui, avec brio et patience, ont dirigé les débats et les négociations complexes au cours des consultations officieuses et ont permis d'aboutir à cette issue positive. Je suis certain que les membres de l'Assemblée se joignent à moi pour leur exprimer leurs sincères remerciements.

Nous allons maintenant poursuivre avec les déclarations prononcées dans le cadre de la séance d'ouverture de la réunion de haut niveau.

Conformément à la résolution 71/287 de l'Assemblée générale, je donne maintenant la parole à M^{me} Mira Sorvino, Ambassadrice de bonne volonté pour la lutte mondiale contre la traite des personnes.

M^{me} Sorvino (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invitée à prendre la parole devant l'Assemblée générale. Depuis 2009, j'ai l'infime honneur de servir l'Organisation des Nations Unies en qualité d'Ambassadrice de bonne volonté pour la lutte mondiale contre la traite des personnes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

J'ai parcouru le monde dans le cadre de la campagne « Cœur bleu » de l'ONUDC contre la traite des personnes afin de promouvoir les initiatives de sensibilisation. J'ai interviewé de nombreux survivants, qui m'ont brisé le cœur par la brutalité inhumaine qu'ils ont endurée, mais qui m'ont inspirée par leur héroïsme et leur lucidité. J'ai interviewé également des acteurs gouvernementaux imaginatifs, des travailleurs au dévouement sans limite au sein d'une organisation non gouvernementale, et même un trafiquant, qui a parlé de ses victimes comme s'il s'agissait de simples marchandises dont la souffrance n'avait pas d'importance.

J'ai eu le privilège d'assister et de participer modestement à la session de rédaction du Plan d'action mondial pour la lutte contre la traite des personnes. Certains se rappelleront de mes interventions enflammées, non protocolaires mais sincères, par lesquelles j'indiquais que les victimes et les survivants que j'avais rencontrés devaient bénéficier de toute urgence de l'aide du Plan d'action mondial et du fonds de contributions volontaires, et qu'ils ne pouvaient pas attendre une minute de plus.

Je me suis exprimée lors de la première évaluation du Plan d'action mondial, en 2013 (voir A/67/PV.77). Aujourd'hui, me trouvant ici pour la seconde fois, je me félicite vivement de l'adoption de la résolution 72/1. Toutefois, je me sens obligée d'exhorter chacun dans cette salle de ne pas s'arrêter à cette proclamation et de vraiment traduire les paroles en actes utiles et solides, qui sont absolument nécessaires pour ces millions de personnes qui attendent encore dans la tourmente.

La Déclaration politique sur l'application du Plan d'action mondial pour la lutte contre la traite des personnes (résolution 72/1) indique que le niveau des ressources mondiales pour lutter contre la traite des personnes ne permet pas de relever le défi. Un rapport récemment publié par l'Organisation internationale du travail et l'Organisation internationale pour les migrations estime qu'en 2016, 40,3 millions de personnes ont été victimes de l'esclavage moderne. Les femmes et les filles ont représenté 71 % des victimes, et une victime sur quatre était un enfant.

Quelle a été la réponse mondiale? Le *Rapport sur la traite des personnes* établi par le Gouvernement des États-Unis indique qu'en 2016, il y a eu moins de 10 000 condamnations de trafiquants à l'échelle mondiale. Cette incapacité incroyable à venir en aide et à protéger les personnes les plus vulnérables dans le monde est absolument inacceptable.

À un moment où il peut sembler désuet d'être au côté des personnes les plus marginalisées et les plus opprimées, les membres de l'Assemblée – gardiens des normes les plus élevées de la gouvernance mondiale – ne doivent pas se désintéresser de la traite des personnes. Nous ne pouvons plus passer sous silence le fait que les fruits qui se trouvent en abondance sur nos tables ont peut-être été récoltés par des esclaves, que les jeunes filles et les jeunes garçons rassemblés dans le recoin sombre d'une rue sont peut-être l'objet de trafic sexuel.

Quelle est la définition moderne de l'objectif de l'humanité si ce n'est d'élever la condition de l'ensemble des membres de la communauté mondiale afin qu'ils puissent jouir des normes fondamentales des droits de l'homme, se libérer du joug de l'exploitation, poursuivre des études et bénéficier d'opportunités? Toutes ces aspirations contribuent à l'instauration d'un monde plus libre, plus stable et plus pacifique, des objectifs vers lesquels tendent les États Membres.

Les conditions actuelles des conflits et des catastrophes naturelles sont à l'origine de crises

humanitaires et de migrations de réfugiés d'une ampleur sans précédent, avec 60 millions de personnes déplacées et 20 millions de réfugiés. La traite des personnes est la conséquence directe de ces phénomènes, pas simplement un effet secondaire.

Je félicite le Secrétaire général pour son appui de longue date aux migrants et aux réfugiés. Nous devons tous rechercher les moyens de prendre des mesures immédiates pour lutter contre cette tendance à la victimisation des personnes vulnérables, et ne pas nous contenter de limiter les dommages après coup.

Je salue le fait que la Déclaration reconnaisse que le Plan d'action national et le Programme 2030, notamment les trois objectifs de développement durable relatifs à la lutte contre la traite des personnes, se renforcent mutuellement, et qu'elle l'encourage. Je prie instamment les États Membres, la société civile et le secteur privé d'appliquer scrupuleusement les excellentes recommandations figurant dans le Plan d'action mondial. Nous avons les capacités et la connaissance des meilleures pratiques pour combattre et faire cesser la traite des personnes, mais seulement si nous suscitons un sentiment d'urgence morale, faisons preuve de volonté politique et allouons les ressources financières nécessaires que cette situation désespérée exige.

Tout d'abord, les leaders survivants doivent être associés à toutes les étapes de l'élaboration des politiques. Il doit y avoir une coopération et un partage de l'information entre les gouvernements et la ferme détermination d'éliminer la corruption, qui entrave les efforts visant à lutter contre la traite des personnes et parfois la favorisent. Nous avons besoin d'une démarche axée sur le traumatisme, l'égalité des sexes et l'enfant dans toutes les réponses fondées sur la loi et l'ordre; de services aux victimes utilisant les techniques les plus avancées en matière de collecte des témoignages, afin de ne pas créer de nouveaux traumatismes; et d'enquêtes reposant sur des preuves, y compris sur la capacité d'infiltration des autorités, de façon que le témoignage de témoins ne soit pas un espoir vain.

D'autres mesures prévoient notamment des mesures de réparation en faveur des civils, mais qui ne se substituent pas aux procédures pénales en faveur des victimes; la priorité des gouvernements de traduire en justice les trafiquants et de les faire juger par des juges spécialisés qui appliquent des peines à la hauteur d'autres crimes graves, pas seulement des amendes facilement

payables et l'effacement des crimes que les victimes ont été contraintes de commettre sous la contrainte.

La formation de la société à l'identification des situations de traite des personnes et des victimes est essentielle, ainsi que des programmes de prévention à l'intention des enfants scolarisés dans les collèges et les lycées, des campagnes de sensibilisation pour les migrants et les réfugiés, des programmes ciblant la demande en matière d'exploitation sexuelle, des partenariats avec le secteur privé en vue d'éliminer l'esclavage sur les chaînes d'approvisionnement, des enquêtes approfondies de l'Internet afin de stopper le trafic sexuel des enfants et des mesures visant à empêcher la servitude pour dette et à pénaliser les recruteurs.

La liste est longue, et nous devons nous attaquer parallèlement, et de manière vigoureuse, aux causes profondes de la vulnérabilité, telles que l'inégalité entre les sexes, la discrimination culturelle, la pauvreté, l'accès à l'eau potable, à l'éducation et aux opportunités économiques.

Un badge « Cœur bleu » se trouve sur la table de chacun d'entre nous. Il représente la tristesse des victimes et la froideur de leurs trafiquants. La couleur bleue de l'ONU témoigne aussi de notre détermination à lutter contre ce crime. Nous espérons que les membres porteront le badge « Cœur bleu » afin de sensibiliser l'opinion à la traite des êtres humains et de galvaniser leur volonté de la combattre.

J'appelle chacun à faire preuve de générosité à l'égard du fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la traite des personnes, car c'est un moyen direct de sauver des vies et d'améliorer les services apportés aux victimes et aux survivants dans le monde par des organisations non gouvernementales extrêmement actives sur le terrain. En tant qu'Italo-américaine, je suis fière d'annoncer que l'Italie vient de verser aujourd'hui 1 million de dollars à ce fonds vital. J'ai appris récemment que l'on retrouve mon ADN dans de nombreux autres pays et régions, dont la Scandinavie, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Espagne, l'Europe de l'Est, l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient et même l'Afrique sub-saharienne. Je suis issue d'un véritable mélange, et j'ai suivi des études sur l'Asie de l'Est au collège. Je serai par conséquent heureuse de féliciter et d'applaudir tous les États Membres qui feront ce don.

Nous formons une seule et même communauté. Il est grand temps que nous mettions tout en œuvre

pour protéger et élever la condition des plus vulnérables d'entre nous.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 71/287, je donne maintenant la parole à M^{me} Grizelda Grootboom, de l'Afrique du Sud, en sa qualité de représentante de la société civile.

M^{me} Grootboom (*parle en anglais*) : Je m'appelle Grizelda Grootboom. Je viens du township de Khayelitsha dans la province du Cap-occidental. Etre une enfant des rues dans la ville du Cap, c'était vouloir vivre le rêve de Nelson Mandela. J'avais huit ans quand nous arpentions les rues du district 6. Lorsqu'il a crié « Liberté! », nous avons su que nous obtiendrions davantage de liberté sous la forme d'abris et que les gens nous donneraient des couvertures et de la nourriture. Mais cette liberté a continué d'être un long voyage et une marche pour tous les enfants de la rue.

Mon voyage a pris fin entre les mains de quelqu'un qui savait que je cherchais désespérément l'espoir et la liberté. C'était une amie. Elle a décidé de saisir mon espoir et de le transformer en cauchemar. Elle m'a emmenée à Johannesburg. Je pensais qu'en tant qu'amies et enfants noirs, nous partagions les mêmes rêves et les mêmes espoirs. Dans cette maison qui respirait la fraîcheur et l'espoir, je savais que ce changement serait le meilleur de toute ma vie. En faisant la sieste dans une pièce vide qui sentait l'odeur fraîche du parquet, je savais que j'étais entre de bonnes mains.

La première chose qui m'a réveillée fut un coup de poing porté à l'estomac. J'ai senti que je me trouvais dans un lieu hostile et j'ai essayé de crier, mais ils m'ont collé un ruban adhésif sur la bouche et les yeux, m'ont déshabillée et ont injecté de la métamphétamine dans le creux d'un genou. La drogue a rendu mon sang si fluide que je ne savais plus ce qui se passait autour de moi. Je n'entendais que les battements de mon cœur et j'avais en moi l'espoir que mon amie reviendrait. J'ai réalisé qu'elle ne reviendrait pas au moment où le premier client est arrivé, et quand ils lui ont dit « Chair fraîche sur le marché ».

Cela a duré au moins deux semaines. J'ai commencé à compter les secondes et les fois où mon cœur battait lorsque des hommes entraient dans la pièce et à l'odeur qui se dégageait d'eux. C'est le matin, il vient de chez lui. C'est l'après-midi, il revient probablement de son travail. La soirée se poursuivait ainsi jusqu'au lendemain matin. On m'a chassée de la maison au milieu de la nuit et l'on m'a remplacée par une fille plus jeune.

Je sentais sa fraîcheur et je l'entendais qui cherchait à mordre les mains plaquées sur sa bouche.

C'était au milieu de la nuit, et je savais que je devais compter sur mon instinct de survie animal. Je ne connaissais pas les rues de Johannesburg. Je savais que la première chose à faire était de compter le nombre de Mercedes Benz pour pouvoir m'orienter. Je me suis d'abord retrouvée sur une aire de stationnement pour camions. Nous savions que de nombreux clients attendaient là. J'ai cherché mon premier maître, il m'a dit : « Bienvenue dans ma ville ».

De 18 à 26 ans, j'ai travaillé dans toute l'Afrique du Sud, passant de bordels en clubs de strip-tease et en clubs pour hommes de moyenne et haute gamme. À 26 ans, j'ai travaillé à Port Elizabeth. Les événements sportifs les plus importants d'Afrique du Sud s'y déroulaient alors. Tout le monde fréquentait notre bordel – tous les types d'hommes : noirs, blancs, riches et pauvres. Cette année-là, j'ai beaucoup participé à cette industrie. Je savais que si l'on plaisait à Madame, si l'on plaisait au proxénète, tout le monde serait content.

Je suis tombée enceinte en été d'une petite fille. Je l'ai appelée « Été » parce qu'à cette saison, je sentais, tous les matins, ses coups de pied dans mon ventre. Six mois plus tard, Madame a dit que ce « genre de chose » n'était pas bienvenu dans l'industrie de l'esclavage. J'ai subi immédiatement un avortement sur place. Trois heures plus tard, on m'a demandé de retourner au travail. J'ai dû utiliser beaucoup de coton pour éviter que le sang ne coule sur le client. J'ai su à cet instant que la vie que je pensais avoir m'avait été retirée et que je ne méritais pas d'être en bonne santé ou de vivre. Immédiatement après, j'ai crié « Non », et parce que j'ai refusé le client suivant, on m'a battue et ramenée à Johannesburg. Je me suis réveillée à l'hôpital un mois plus tard, et une année de réadaptation a commencé.

Voilà le chemin qui m'a conduite vers la sortie. Ce chemin a été particulièrement douloureux, car tout le monde pensait que je voulais être une esclave sexuelle. Je n'avais pas d'identité, mais mon intimité était connue de tous. Dès lors, à toutes les portes auxquelles j'ai frappé à l'âge de 27 ans, on me faisait comprendre que c'était de ma faute si j'étais devenue une esclave sexuelle. Mes sœurs savaient que je n'allais pas vivre en marge de la société et devenir une esclave sexuelle. Sans perdre de temps, je suis retournée vers les proxénètes. J'ai vendu de la drogue pour leur compte, d'une ville à l'autre, jusqu'à ce que j'aie la possibilité de laisser tomber la

drogue en revenant dans la ville du Cap – ma ville de naissance – et c'est alors que le voyage suivant a débuté.

Aujourd'hui, j'ai encore en mémoire les images des filles que j'ai perdues au cours de ces 18 années. J'ai la chance d'être en vie. J'ai la chance d'être en bonne santé. Mais je suis triste de lire dans la presse que des jeunes filles sont encore victimes de la traite des personnes.

L'industrie de l'esclavage sexuel rapporte tellement d'argent en une seule heure que l'on peut parfois se demander si entre 18 et 21 ans, notre vie n'est pas en danger. Ma santé me rappelle tous les jours que j'ai été une esclave sexuelle, par les furoncles sur mon corps, le VIH et, surtout, mes maux de tête.

L'esclavage sexuel est une tendance nouvelle qui opprime des femmes et des filles dans le monde entier. Les gens qui gèrent cette industrie sont bien évidemment des hommes – dans chaque bordel, chez chaque proxénète, vous trouvez un homme. Les clients se moquent de la couleur ou de l'âge de l'esclave sexuel, pourvu qu'il s'agisse d'une femme ou d'une fille. À l'heure actuelle, au sein de nos sociétés, l'esclavage sexuel semble être la seule industrie qui, d'un point de vue économique, reste lucrative, mais chaque fille, chaque femme perd une partie de sa dignité du fait de cette industrie.

Les États Membres de l'ONU sont réunis ici aujourd'hui pour s'engager à appliquer le Plan d'action mondial pour la lutte contre la traite des personnes. Environ 96 % des victimes sexuelles sont des femmes et des filles. J'ai été l'une d'entre elles. J'emploie souvent le terme d'« esclave sexuel » pour décrire la manière dont les trafiquants -Madame et le proxénète – avaient coutume de m'appeler. Mais le plus important, c'est que si quelqu'un ici m'avez vu au coin d'une rue, il n'aurait jamais pensé que j'ai été une esclave sexuelle.

L'esclavage sexuel n'est qu'une autre qu'une forme d'oppression, en particulier vis-à-vis de l'enfant noir. En Afrique du Sud, nous avons connu l'apartheid. Nous appelions cela de l'esclavage. Lorsque j'étais une esclave sexuelle, on me suggérait de quitter cette industrie. J'ai essayé à de nombreuses reprises, mais on finissait toujours par me dire : « C'est volontaire, tu veux être une esclave sexuelle ».

Je suis particulièrement reconnaissante au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et aux Nations Unies de m'avoir invitée ici afin que je puisse m'exprimer. La voix des survivants

est importante – pas seulement pour les personnes ici présentes, mais pour les jeunes filles qui sont encore victimes de l'esclavage sexuel, afin qu'elles puissent entendre les paroles d'espoir que les Nations Unies leur adressent. Je ne prends pas la parole parce que je veux être une oratrice ou une activiste. Je le fais parce que je comprends toute la douleur et l'asservissement de l'esclave sexuel.

J'espère sincèrement que le Plan d'action mondial ne sera pas simplement un plan d'action sur le papier, mais qu'il sera une source d'inspiration dans chaque village, chaque ville, chaque pays, et, par-dessus tout, qu'il redonnera leur dignité à toutes les jeunes filles, à toutes les femmes.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le cadre de l'ouverture de la réunion de haut niveau.

Avant de poursuivre, j'aimerais rappeler aux membres que la première table ronde interactive, intitulée « Plan d'action mondial et partenariats efficaces pour la prévention et la répression de la traite des personnes : examen des progrès accomplis, des lacunes à combler et des défis à relever, au regard notamment de la réalisation des objectifs de développement durable, aura lieu cet après-midi de 15 heures à 16 heures. La deuxième table ronde interactive, intitulée « Plan d'action mondial et partenariats efficaces concernant la protection des victimes et l'assistance à y apporter, y compris au moyen du fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, au regard notamment de la réalisation des objectifs de développement durable, aura lieu de 16 heures à 18 heures. Ces tables rondes interactives se tiendront dans la salle du Conseil de tutelle. Je voudrais également rappeler aux membres que les Présidents des groupes de discussion présenteront des résumés des délibérations à l'Assemblée à la séance plénière de clôture qui aura lieu jeudi 28 septembre, dans l'après-midi.

Avant de donner la parole aux orateurs, je voudrais aborder quelques questions d'organisation relatives à la conduite des séances plénières. Afin de permettre une participation maximale dans les temps impartis, j'aimerais rappeler à tous les orateurs que les déclarations prononcées en séance plénière doivent être limitées à trois minutes lorsqu'ils s'expriment à titre national et à cinq minutes lorsqu'ils s'expriment au nom d'un groupe d'États, comme il est stipulé dans la résolution 71/287. Comme les membres s'en souviendront, dans sa

résolution 71/323 du 8 septembre 2017, l'Assemblée générale demande que le temps de parole soit strictement respecté par tous les orateurs à l'Assemblée, en particulier pendant les réunions de haut niveau.

Conformément également à la résolution 71/323, l'Assemblée recommande l'application du principe voulant que toutes les règles protocolaires aient été observées, l'idée étant que les participants s'abstiennent d'énoncer les expressions protocolaires habituelles lors de leurs interventions. Compte tenu du temps imparti, j'invite les orateurs à prononcer leurs déclarations à une vitesse normale afin que l'interprétation puisse se faire correctement. Afin de permettre aux orateurs de gérer leur temps de parole, un voyant lumineux a été installé sur le pupitre. Je demande à tous les orateurs de faire preuve de coopération en respectant leur temps de parole, de façon que tous ceux qui sont inscrits puissent s'exprimer en temps opportun.

Je donne maintenant la parole au Ministre de la Justice du Luxembourg, S. E. M. Félix Braz.

M. Braz (Luxembourg) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour avoir organisé la réunion d'aujourd'hui. La lutte contre la traite des personnes ne pourra être gagnée que si, à l'échelle mondiale, nous voulons qu'elle soit efficace. Mais chacun ici, chaque État membre de la communauté internationale assume sa part de responsabilité dans cette entreprise.

La traite des êtres humains est un crime très grave et une violation flagrante des droits fondamentaux. Elle nie l'humanité même des victimes. Le Luxembourg lutte contre la traite des êtres humains par une approche multidisciplinaire, telle que recommandée par des organisations internationales et régionales comme l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Conseil de l'Europe, dans le cadre de textes normatifs, de projets et de campagnes de sensibilisation. Au niveau national, la politique du Luxembourg en matière de traite des êtres humains s'articule autour de trois axes principaux : la prévention, la protection et la poursuite des auteurs de crimes et de leurs complices. Le Luxembourg a pris à cet égard les mesures suivantes.

En décembre 2016, le Gouvernement a lancé une campagne par le biais des médias nationaux visant à renforcer la lutte contre la traite des êtres humains et à informer le public sur les différentes formes qu'elle

revêt et sur le fait que la traite des personnes existe au Luxembourg. Dans le cadre de cette campagne, des projections ont eu lieu dans les théâtres, des messages ont été diffusés sur les radios et des affiches ont été placardées dans les espaces publics.

Le Gouvernement luxembourgeois a organisé une conférence internationale à Luxembourg, en décembre 2016, au cours de la présidence luxembourgeoise du Benelux, qui a rassemblé de nombreux acteurs sur le thème de la traite des êtres humains. Les pays du Benelux – Belgique, Pays-Bas et Luxembourg – ont signé une déclaration commune sur le renforcement de la collaboration dans ce domaine. Cette question sera de nouveau à l'ordre du jour en 2017. Notre préoccupation principale est de dispenser une formation adéquate et suffisante à nos forces de l'ordre.

L'Institut national de l'administration publique organisera en 2017 quatre types de formation différents à l'intention des agents de la fonction publique, notamment des policiers, des agents des douanes et des inspecteurs du travail, des membres de la société civile, des agents de l'immigration, des représentants de municipalités, ainsi que du personnel diplomatique. Par ailleurs, nous déployons des efforts particuliers pour sensibiliser les juges. Ainsi, les membres de la magistrature ont suivi une formation spéciale pour les juges et les avocats, organisée par l'École nationale française de la magistrature. Les affaires portées devant les tribunaux sont ainsi en augmentation constante depuis quelques années.

Le Comité interministériel de coordination contre la traite des personnes, qui rassemble des représentants des forces de l'ordre, des ministères et des organisations non gouvernementales chargé de la protection des victimes, se réunit au moins tous les deux mois. Ce combat, qui est un processus continu, restera une priorité nationale dans les années à venir. Personne n'en a fait assez dans ce domaine. Nous pouvons agir davantage et plus efficacement. Nous allons poursuivre nos efforts pour relever ce défi au niveau mondial par le biais des institutions européennes et internationales, de nos financements et de la mise en œuvre d'une coopération en matière de développement dans certaines des régions les plus vulnérables. À cet égard, le rôle joué par l'ONU, en particulier par ses bureaux de Vienne, est irremplaçable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mm^e Retno Lestari

Priansari Marsudi, Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie.

M^{me} Marsudi (Indonésie) (*parle en anglais*) : Bien des choses ont changé depuis l'adoption et l'examen du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes. L'Indonésie demande le renforcement des efforts mondiaux visant à enrayer la traite de personnes, qui va à l'encontre des efforts déployés au niveau mondial pour une vie décente pour tous et fait obstacle à notre quête d'un écosystème de paix, de stabilité et de prospérité à l'échelle mondiale.

Quelque 21 millions de personnes sont victimes du travail forcé et de la traite des personnes au niveau mondial. Nous ne pouvons demeurer silencieux. Nous devons intensifier nos efforts communs. Par le partenariat et la coopération, les pays d'origine, de transit et de destination doivent travailler en étroite collaboration. Pour sa part, l'Indonésie adhère pleinement à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à son Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, notamment des femmes et des enfants. L'Équipe nationale indonésienne de lutte contre la traite des personnes continue de s'employer à prévenir les crimes, réprimer leurs auteurs et protéger les victimes. Des mesures efficaces sont prises, parmi lesquelles le renforcement de la capacité des agents consulaires en tant que premiers intervenants; la mise en place d'une plateforme de protection électronique pour renforcer et intégrer la collecte de données; l'application de la méthode du suivi de l'argent pour faciliter les poursuites et indemniser les victimes; et la création de maisons sécurisées pour les victimes.

L'Indonésie joue un rôle de chef de file dans la promotion de la coopération aux niveaux bilatéral, régional et international, notamment par le biais du Traité d'entraide judiciaire en matière pénale, de la Convention de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est contre la traite des personnes, notamment des femmes et des enfants, et le Processus de Bali sur le trafic illicite des êtres humains, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui est associée. Le Processus de Bali s'est révélé efficace pour lutter contre les flux illégaux de personnes dans le golfe du Bengale et la mer d'Andaman en 2015.

Le Gouvernement ne peut à lui seul résoudre ce problème. La participation du secteur privé est indispensable. Le Processus de Bali a permis l'organisation réussie, en août 2017, du Forum

Gouvernement-milieux d'affaires consacré à la lutte contre la traite des personnes. Les participants à cette réunion sont convenus d'un plan de travail axé sur l'action. De plus, l'Indonésie attend avec intérêt les progrès réalisés dans les négociations sur un pacte mondial des Nations Unies pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et contribuera à sa mise en œuvre.

Enfin, j'aimerais évoquer la situation qui prévaut actuellement dans l'État Rakhine et ses incidences sur le Bangladesh. À mesure que l'afflux de réfugiés augmente quotidiennement, nous devons prévoir des mesures d'anticipation pour garantir le bien-être et la sécurité des réfugiés, afin d'éviter qu'ils ne soient exploités par les trafiquants. Nous ne pouvons pas laisser une crise mener à une autre catastrophe.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Dato Sri Anifah Aman, Ministre des affaires étrangères de la Malaisie.

M. Aman (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour avoir organisé cette réunion. La Malaisie se joint à la communauté internationale dans sa lutte contre le fléau de la traite des personnes. La Malaisie condamne ce crime odieux et accorde la plus haute priorité à la lutte contre la traite des personnes. La Malaisie n'est pas seulement un pays de transit et de destination pour les victimes de la traite des personnes, nos citoyens sont eux aussi victimes de ce phénomène.

C'est la raison pour laquelle la Malaisie s'est dotée d'une législation nationale efficace, notamment d'un code pénal, avec la promulgation de la Loi de 2007 contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants. Grâce à cela, le nombre de condamnations a considérablement augmenté. La Malaisie a créé en 2007 le Conseil interministériel contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants, présidé par le Vice-Premier Ministre de la Malaisie. Les efforts déployés par la Malaisie se fondent sur le Plan d'action national 2016-2020 pour la lutte contre la traite des personnes, qui est conforme au Plan d'action mondial de 2010.

Forts de notre expérience, nous pouvons dire que la majorité des victimes de la traite des personnes viennent de pays voisins. Par conséquent, la Malaisie accorde une importance particulière au rôle essentiel joué par la coopération bilatérale et régionale dans la lutte contre ce crime transnational. Ainsi,

le 7 septembre 2017, la Malaisie a ratifié la Convention de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est contre la traite des êtres humains, notamment des femmes et des enfants. La Malaisie participe également de manière active au Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui est associée, mécanisme visant à lutter contre ce fléau.

Sur la base des mesures mises en place, la Malaisie est résolue à traduire en justice les auteurs de ces actes et à accorder protection à leurs victimes. Nous croyons en une démarche d'ensemble, accordant une plus large place à la prévention, afin de nous attaquer aux causes profondes dans les pays d'origine.

Compte tenu des faits inqualifiables survenus dans l'État Rakhine, la Malaisie est préoccupée par le fait que les 400 000 Rohingya cherchant actuellement refuge au Bangladesh pourraient être victimes de la traite des personnes. La criminalité transnationale exploite déjà la misère humaine résultant de cette situation sordide. La Malaisie exhorte vivement le Myanmar à répondre aux appels répétés de la communauté internationale l'appelant à mettre fin aux actes de violence à l'encontre des Rohingya.

La solution à la question complexe de la traite des personnes exige des efforts collectifs, tant de la part de l'État que des acteurs non étatiques. À cet égard, la Malaisie estime que les mesures figurant dans la Déclaration politique sur l'application du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes (résolution 72/1) constitue un excellent point de départ pour aller de l'avant. La Malaisie réaffirme son engagement sans faille à participer avec détermination aux initiatives communes et urgentes visant à éliminer complètement le fléau de la traite des personnes. Pour le bien de l'humanité, nous n'avons d'autre choix que d'agir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Osman Mohammed Saleh, Ministre des affaires étrangères de l'État d'Érythrée.

M. Saleh (Érythrée) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom du peuple et du Gouvernement érythréens qui, depuis un demi-siècle, luttent résolument pour la dignité humaine et la stabilité régionale. Nous sommes en première ligne dans ce combat pour éliminer la traite des êtres humains dans toutes ses manifestations.

L'Érythrée se félicite de la convocation de cette réunion de haut niveau pour évaluer la mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes. Grâce aux examens périodiques, les États Membres peuvent faire le bilan des progrès réalisés et débattre des difficultés inhérentes à la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Cependant, sans une coopération internationale ciblée visant à éliminer les causes de la traite des personnes – pauvreté extrême, inégalités mondiales, vulnérabilité des migrants en situation irrégulière, conflits et guerres d'agression, exploitation sexuelle, main-d'œuvre bon marché et prélèvement d'organes – notre prochaine évaluation pourrait nous amener à débattre non pas des progrès enregistrés mais des lacunes persistantes.

Les crimes apparentés que constituent la traite des personnes et le trafic de migrants représentent de graves défis pour la sécurité et le développement dans la Corne de l'Afrique. Nombreux sont ceux, en particulier des jeunes, qui continuent d'être victimes de groupes criminels alors qu'ils tentent de migrer vers l'Europe et des pays du Golfe. Ils sont confrontés à des enlèvements, à l'extorsion, à la violence sexiste, à la torture et à la mort. Le manque de compréhension régionale et de coopération efficace entre les pays d'origine et les pays de destination signifiait, encore récemment, l'impunité pour les trafiquants et les passeurs. De plus, en ce qui concerne les victimes érythréennes, il existe des preuves accablantes de la complicité de certains gouvernements et organisations dans la région et au-delà. Ces gouvernements et organisations impliqués dans le trafic d'Érythréens exploitent ces derniers dans le cadre d'une campagne de propagande à sensation visant à diaboliser notre nation, encourager nos jeunes à fuir le pays afin de l'affaiblir.

Le Gouvernement érythréen réclame depuis des années la création d'un organisme international indépendant chargé d'enquêter sur la traite des êtres humains dans la Corne de l'Afrique en vue de traduire les responsables en justice. Les demandes répétées de l'Érythrée au Secrétaire général de l'ONU et au Conseil de sécurité afin que soit ouverte une enquête sont restées lettre morte. De nombreux responsables du trafic d'Érythréens continuent de vivre dans des pays européens et de s'adonner à leurs activités criminelles grâce à l'argent qu'ils collectent sous le prétexte de soutenir les victimes. L'annonce récente par les autorités italiennes d'une collusion entre des trafiquants d'êtres humains et des individus ostensiblement impliqués dans le sauvetage de migrants en Méditerranée en atteste.

Les autorités italiennes enquêtent sur une personne dont l'implication dans le trafic de migrants érythréens et ses relations avec les trafiquants d'êtres humains en Afrique de l'Est et du Nord sont connues du Gouvernement érythréen depuis des années.

Davantage d'efforts doivent être déployés au niveau international afin de s'assurer qu'aucun cas de traite de personnes ne reste impuni. Toutes les personnes impliquées dans ce crime odieux qu'est la traite des êtres humains doivent être traduites en justice et punies.

Je tiens à assurer l'Assemblée que le peuple et le Gouvernement érythréens poursuivront sans relâche leur lutte contre la traite et le trafic des êtres humains et démasqueront leurs auteurs. L'Érythrée continuera à travailler avec les pays de la région au niveau bilatéral et dans le cadre de l'Initiative de l'Union africaine sur la traite des êtres humains et le trafic des migrants dans la Corne de l'Afrique, ainsi qu'avec les pays européens, pour éliminer ce crime.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Michael Masutha, Ministre de la justice et des services correctionnels de l'Afrique du Sud.

M. Masutha (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette réunion de haut niveau, qui marque une étape importante dans l'évaluation des progrès réalisés dans le cadre des efforts déployés pour lutter contre le crime que constitue la traite des personnes, conformément aux obligations que nous avons contractées au titre du Plan d'action mondial pour la lutte contre la traite des personnes.

Nous tenons également féliciter les États Membres pour l'adoption de la Déclaration politique sur l'application du Plan mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes (résolution 72/1). Cette importante déclaration politique réaffirme avec force notre volonté collective d'éliminer le crime que constitue la traite des personnes.

La traite des personnes s'est rapidement transformée en une crise mondiale touchant tous les pays, qu'ils soient d'origine, de transit ou de destination pour les victimes. L'Afrique du Sud ne fait pas exception à cette règle. Nos forces de l'ordre et notre système de justice pénale livrent un combat de tous les instants contre ce crime terrible.

Je suis heureux d'informer l'Assemblée générale des succès que nous enregistrons dans cette lutte. Nous avons stoppé les activités de plusieurs réseaux importants et sommes parvenus à arrêter, condamner et emprisonner les auteurs de ce crime. Nous continuons également à fournir une assistance et un soutien aux victimes, conformément aux meilleures pratiques internationales en la matière.

Depuis qu'elle a accédé à la démocratie, l'Afrique du Sud a fait d'immenses progrès dans l'élaboration d'une législation visant à protéger les droits des personnes vulnérables, y compris les victimes de la traite des personnes. Alors que les infractions liées à la traite des personnes étaient auparavant régies par différentes lois, telles que la loi sur les délits sexuels de 2007 et la loi sur les enfants de 2005, elles sont désormais harmonisées et regroupées en une loi unique et complète, la loi sur la prévention et la lutte contre la traite des personnes. Ce cadre juridique important offre un instrument intégré complet permettant de lutter contre la traite des personnes sous toutes ses formes.

Cette loi garantit qu'en Afrique du Sud, le délit de traite des personnes englobe, dans son acception la plus large, les différentes formes que revêt ce crime, notamment le trafic de main-d'œuvre. Elle prévoit également des peines appropriées pour ces crimes. Cette législation prévoit en outre différentes mesures pour protéger et assister les victimes de la traite des personnes. Cette loi, axée sur la prévention, la protection et les poursuites, est étroitement liée aux obligations et engagements internationaux contractés par l'Afrique du Sud, en particulier au titre du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, notamment des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

Afin de garantir la mise en œuvre à l'échelle nationale de ses politiques en matière de traite des personnes, le Gouvernement sud-africain a créé le Comité national intersectoriel pour la prévention et la lutte contre la traite des personnes. Cette instance comprend des représentants nationaux de toutes les parties prenantes concernées, y compris des représentants de la société civile, des organisations confessionnelles, des chefs traditionnels et autres. Ces structures de coordination, appelées équipes de travail provinciales, se retrouvent dans l'ensemble de nos neuf provinces et travaillent également en étroite collaboration avec les organisations internationales compétentes.

Nous n'atteindrons notre objectif, à savoir l'élimination de la traite des personnes, que dans le cadre d'une coopération, d'une collaboration et d'un partenariat étroits avec nos partenaires internationaux. Le caractère transnational de la traite des personnes exige une coopération et une assistance mutuelle avec d'autres pays et des organisations internationales dont l'expérience dans ce domaine est extrêmement précieuse.

Nous souhaitons saluer l'appui et la coopération de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), notamment pour la mise en œuvre de nos stratégies de lutte contre ce crime. En coopération avec ces partenaires, le Gouvernement sud-africain a élaboré un plan de mise en œuvre conjoint dans le cadre du Plan d'action mondial pour prévenir et réprimer la traite des personnes et le trafic des migrants, qui est une initiative conjointe sur quatre ans entre l'Union européenne et l'ONUDD, mise en œuvre en partenariat avec l'OIM et l'UNICEF.

J'aimerais, pour terminer, réaffirmer, au nom du Gouvernement sud-africain, notre engagement indéfectible de poursuivre la lutte contre la traite des personnes dans toutes ses manifestations, de concert avec la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Issa bin Saad Al-Jafali Al-Nuaimi, Ministre du développement administratif, du travail et des affaires sociales de l'État du Qatar.

M. Al-Nuaimi (Qatar) (*parle en arabe; texte anglais fourni par la délégation*) : J'ai le plaisir et l'honneur, au nom de ma délégation, de m'adresser à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'à l'Assemblée générale, à l'occasion de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'évaluation du Plan d'action mondial pour la lutte contre la traite des êtres humains.

Nous avons eu le plaisir d'assister aujourd'hui à l'adoption officielle de la Déclaration politique sur l'application du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des êtres humains (résolution 72/1), à laquelle le Qatar a contribué, en partenariat avec la Belgique, en facilitant les négociations tenues à son sujet. La Déclaration a été adoptée grâce à la volonté politique des États Membres de prendre des mesures concertées et décisives pour mettre en œuvre le Plan d'action et mettre un terme à ce crime odieux, où qu'il soit perpétré.

La lutte contre la traite des personnes exige que l'on s'attaque aux causes réelles qui en découlent, qu'elles soient d'ordre social, économique, culturel, politique ou idéologique, ou qu'elles soient dues à l'absence d'état de droit ou à toute autre raison. Il ne fait aucun doute que l'incapacité de la communauté internationale à parvenir à un règlement juste et définitif des conflits, le terrorisme qui en résulte et l'émergence d'organisations armées en dehors du cadre du droit international contribuent pour l'essentiel au phénomène grandissant de la traite des personnes, qui viole les droits fondamentaux des individus et de peuples entiers. De fait, les crises et les conflits créent un environnement propice aux trafiquants pour qu'ils commettent le crime que constitue la traite des personnes.

Au niveau national, l'État du Qatar a pris de nombreuses mesures législatives, notamment la promulgation de loi N° 15 de 2011 sur la lutte contre la traite des personnes, qui pénalise la traite des personnes sous toutes ses formes, la loi N° 21 de 2015, qui a aboli le système de parrainage, *kafala*, et la loi N° 15 de 2017 sur les travailleurs domestiques.

Sur le plan institutionnel, le Gouvernement a créé le Comité national de lutte contre la traite des personnes afin de consolider les efforts des institutions de l'État et de la société civile pour lutter contre le phénomène de la traite des personnes. À cette fin, le Comité prévoit de mettre sur pied un plan national de lutte contre la traite des personnes dont il suivra de près sa mise en œuvre, ainsi que des programmes pour la prise en charge et la réadaptation des victimes de la traite afin de faciliter leur intégration rapide dans la société. En coopération avec INTERPOL, le Comité national de lutte contre la traite des personnes coordonne la tenue de la Conférence annuelle sur la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de personnes, qui se tiendra à Doha en décembre 2017.

Au niveau régional, l'État du Qatar a parrainé l'Initiative arabe de renforcement des capacités nationales pour la lutte contre la traite des êtres humains dans les pays arabes, en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Ligue des États arabes, l'objectif étant de renforcer les capacités nationales dans les différents domaines de la lutte contre la traite des êtres humains dans la région arabe, en recourant à des méthodes scientifiques et professionnelles.

Au niveau international, convaincu qu'il importe de préserver la dignité humaine et de s'acquitter de ses

obligations morales et juridiques, et en tant que membre actif du Groupe des amis pour mettre fin à la traite des personnes et du Groupe des amis pour mettre fin à l'esclavage moderne, l'État du Qatar veille sans relâche à appuyer les efforts de la communauté internationale pour lutter contre le phénomène de la traite des personnes et ses phénomènes connexes, tels que le travail forcé, l'esclavage moderne et le travail des enfants.

Mon pays a appuyé dès son adoption le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des êtres humains. L'État du Qatar est l'un des principaux donateurs au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes depuis sa création. En 2005, l'État a accueilli le treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui a adopté une approche globale pour lutter contre la traite des personnes, conformément à la Déclaration de Doha. L'État du Qatar ne cesse également d'apporter un appui notable à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, principale autorité internationale chargée de lutter contre la traite des êtres humains.

Pour terminer, j'aimerais souligner l'importance de plus en plus grande que l'État du Qatar accorde à la lutte contre la traite des personnes sur les plans de la législation, des institutions, de la sensibilisation et de la coopération internationale. Nous ne ménagerons pas nos efforts pour contribuer activement aux initiatives régionales et internationales visant à lutter contre la traite des personnes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Priscah Mupfumira, Ministre du service public, du travail et du bien-être social du Zimbabwe.

M^{me} Mupfumira (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : La traite des personnes est un crime odieux qui a été décrit comme une forme moderne d'esclavage touchant des millions d'hommes, de femmes et d'enfants dans le monde entier. Je suis heureuse de constater que les questions liées à la traite des personnes sont devenues un problème mondial exigeant des solutions mondiales. À l'instar d'autres pays d'Afrique subsaharienne, le Zimbabwe est un pays d'origine, de transit et de destination pour des hommes, des femmes et des enfants victimes de différentes formes d'exploitation, parmi lesquelles les atteintes sexuelles, la servitude domestique et le travail forcé.

En 2007, Le Zimbabwe a ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et adhéré au Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, notamment des femmes et des enfants. En 2014, le Zimbabwe a promulgué une loi sur la traite des êtres humains afin de pénaliser ce crime au niveau national Afin de démontrer son engagement à lutter contre la traite des êtres humains, le Zimbabwe a adopté un instrument statutaire portant création d'une commission interministérielle de lutte contre la traite des personnes. En 2016, le Zimbabwe a lancé le premier Plan d'action national 2016-2018, qui constitue un outil de mise en œuvre et une stratégie de réponse nationale à la loi relative à la traite des personnes. Le Plan d'action repose sur les quatre piliers suivants : prévention, protection, poursuites et coordination des partenariats.

La prévention de la traite des personnes relève du mandat du Ministère de l'information, des médias et des services de radiodiffusion, en partenariat avec le Ministère des affaires intérieures. Ces ministères ont pour responsabilité de sensibiliser le public et à renforcer les capacités des parties prenantes concernées. Le pilier « protection » relève du Ministère du service public, du travail et du bien-être social, qui est chargé de fournir des services de protection aux survivants de la traite des personnes, en leur offrant des abris sécurisés, des conseils et un soutien pour leur réadaptation et leur réintégration. Les poursuites relèvent du Ministère des affaires intérieures et du Ministère de la Justice qui, respectivement, enquêtent et poursuivent les cas de traite d'êtres humains.

Le partenariat et la coordination sont importants pour la mise en commun des efforts et des ressources destinées à prévenir la traite des personnes. La question de la traite des personnes fait l'objet d'une très grande attention sur le plan national de la part du Zimbabwe, qui consacre des efforts à la lutte contre la traite des êtres humains. Le pays a organisé avec succès deux journées de commémoration de la Journée mondiale contre la traite des personnes à pleine

Depuis avril 2016, au titre du pilier « protection », le Gouvernement du Zimbabwe a rapatrié 138 victimes de la traite des personnes. Dès leur arrivée, des dispositions particulières ont été prises pour les accueillir et les conduire en lieu sûr, loin des médias, afin de protéger leur vie privée. Dans les centres d'accueil, des services médicaux, psychosociaux et autres sont dispensés aux victimes. Le Gouvernement continue de venir en aide

aux rapatriés à travers des programmes de protection sociale, notamment l'accès gratuit à l'enseignement, aux soins médicaux, aux transferts en espèces et autres programmes d'aide publique.

Dans le cadre du pilier « partenariat », le Gouvernement travaille avec l'Organisation internationale pour les migrations afin de mettre sur pied des projets générateurs de revenus pour les victimes. Le Zimbabwe est disposé à partager son expérience mais aussi à apprendre de ceux qui sont plus expérimentés dans le règlement des problèmes liés à la traite des êtres humains.

Les migrations sont une réalité à laquelle nous devons tous faire face. C'est pourquoi nous devons prendre des engagements collectifs. Formons le vœu que le pacte mondial pour les migrations nous délivrera du fléau de la traite des personnes. La communauté internationale pourra compter sur l'appui constant du Zimbabwe dans la lutte contre la traite des personnes et les maux qui y sont associés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alexis Bethancourt Yau, Ministre de la sécurité publique de la République du Panama.

M. Bethancourt Yau (Panama) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des membres du Réseau Sécurité humaine, réseau interrégional composé de l'Autriche, du Chili, du Costa Rica, de la Grèce, de l'Irlande, de la Jordanie, du Mali, de la Norvège, de la Slovénie, de la Suisse, de la Thaïlande, de l'Afrique du Sud en qualité d'observateur, et de mon propre pays, le Panama. Le Réseau Sécurité humaine est un groupe informel d'États qui préconise une approche globale de la sécurité, axée sur l'être humain, complétant la compréhension plus traditionnelle de la sécurité nationale et internationale.

La traite des personnes viole et entrave la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales et constitue un crime qui exploite les personnes, les asservissant aux travaux forcés, à la servitude domestique ou à l'exploitation sexuelle, entre autres. Dans le monde interdépendant dans lequel nous vivons, nous continuons d'être confrontés à ce grave défi pour l'humanité, et nous devons remédier à ses effets négatifs sur toutes les personnes, en particulier les femmes et les enfants.

Le Réseau reconnaît l'importance que les États Membres de l'ONU attachent à l'élaboration de

politiques, programmes et stratégies visant à prévenir et combattre la traite des personnes, en prenant notamment en compte cette menace dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la mise en œuvre concertée du Plan d'action mondial pour la lutte contre la traite des personnes. C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons de la tenue aujourd'hui de cette réunion de haut niveau et de l'adoption de la Déclaration politique sur l'application du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes (résolution 72/1), qui servira de base à notre action commune pour mettre un terme à ce crime, où qu'il soit perpétré. À cet égard, le Réseau souligne l'importance que revêtent la ratification et la mise en œuvre universelles d'instruments internationaux juridiquement contraignants pour lutter contre ces crimes, notamment la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, notamment des femmes et des enfants.

Nous souhaitons également souligner la précieuse contribution apportée par l'approche de la Sécurité humaine dans la lutte contre la traite des personnes. Le caractère global et contextuel de l'approche de la Sécurité humaine est tout à fait adéquat pour remédier aux effets négatifs de la traite des personnes sur les groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants. Cette approche, qui place l'être humain au centre, est également favorable à la promotion du partenariat, de la coordination et de la cohérence de nos efforts. À ce titre, nous saluons les travaux du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en tant que coordonnateur.

Compte tenu des faibles ressources mondiales consacrées à la lutte contre la traite des personnes, nous demandons instamment aux autres États Membres de contribuer au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, notamment des femmes et des enfants, créé par le Plan d'action mondial et par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine, ce qui permettrait d'appuyer des projets de lutte contre la traite des personnes. Nous restons profondément préoccupés par la menace que représente ce crime grave, qui compromet la sécurité internationale et constitue un défi mondial.

(*l'orateur poursuit en espagnol*)

J'aimerais aborder maintenant la question des capacités nationales de mon pays dans ce domaine.

Au nom du Gouvernement de la République du Panama, que préside S. E. M. Juan Carlos Varela, j'ai le plaisir de saisir l'occasion qui m'est offerte pour partager quelques observations en ma qualité de Ministre de la sécurité, Président de la Commission nationale contre la traite des êtres humains au Panama, membre de la coalition régionale contre la traite des personnes et membre du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes.

Pour l'Administration du Président Juan Carlos Varela, la prévention et la lutte contre la traite des personnes constituent des éléments prioritaires de sa stratégie de sécurité citoyenne, qui vise à garantir les droits de l'homme et à protéger la plateforme de services et de connectivité de classe mondiale du Panama contre la criminalité organisée, afin qu'ils ne soient pas utilisés à des fins illicites. Conscients de la responsabilité particulière qui incombe à l'État panaméen et conformément au Plan d'action mondial pour la lutte contre la traite des êtres humains, adopté en 2010, nous avons accompli des réalisations importantes, notamment en parvenant à démanteler 15 réseaux de traite des personnes, à intenter 10 procédures contre des trafiquants, dont trois ont été menées à terme, à prononcer trois sentences condamnatoires et à sauver plus de 150 victimes de ce fléau entre 2015 et 2017. Ces résultats opérationnels sont le résultat d'un ensemble de mesures concrètes visant à prévenir la traite, la poursuite en justice des trafiquants, la protection des victimes et la création d'alliances en vue de mobiliser des ressources de coopération.

Au niveau institutionnel, technique et juridique, nous avons mis en place une commission nationale de lutte contre la traite comprenant 16 entités du secteur public et des représentants du secteur privé et des organisations internationales. En outre, nous avons approuvé l'application de notre loi No 79 de 2011 contre la traite des êtres humains et d'autres activités connexes.

En octobre, nous tiendrons une réunion de la Commission nationale en vue d'adopter la matrice des modalités d'intervention énoncées dans le plan national de lutte contre la traite des personnes pour la période allant de 2017 à 2022, qui comprend cinq approches stratégiques et des lignes d'action, ainsi que les objectifs, les directives relatives à la gestion et à la création d'une entité responsable de leur mise en oeuvre. La

Commission a été une force motrice importante d'une campagne nationale de sensibilisation faisant écho à la campagne Cœur bleu contre la traite des êtres humains des Nations Unies; elle a mené des activités telles que la grande marche organisée récemment pour lutter contre la traite, qui a rassemblé plus de 2 000 personnes dans une des principales avenues du pays afin que chacun prenne bien conscience de la nature criminelle de ce fléau.

Au cours des derniers mois, en vue de renforcer les efforts de prévention, nous avons organisé des manifestations et activités académiques officielles au niveau national, ainsi que des spots radiophoniques et télévisuels destinés à mieux sensibiliser le public et à promouvoir la participation et la sensibilisation des fonctionnaires et de la société civile en vue de prévenir et de combattre la traite. Nous avons mené ces activités avec le soutien d'organisations internationales que je voudrais remercier, à savoir l'Organisation internationale pour les migrations et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD). Nous espérons continuer à travailler avec ces entités et avec toutes les autres organisations compétentes qui souhaitent se joindre à cet effort.

Dans le cadre de ses activités en tant que Président de la Coalition régionale de lutte contre la traite des personnes et Vice-Président du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, le Panama reste très actif, de concert avec la Présidente du Conseil d'administration, M^{me} Benita Ferrero-Waldner, et ses autres membres, dans la lutte contre la traite aux niveaux régional et international. Je saisis cette occasion pour appeler tous les représentants à partager avec leurs gouvernements respectifs la nécessité de contribuer au Fonds de contributions volontaires dont l'un des objectifs est de mener des activités en tandem avec l'ONUDD visant à aider les victimes de la traite.

En conséquence, en tant que Vice-Président du Fonds de contributions volontaires, le Panama veut donner l'exemple. Je suis donc fier de dire que nous avons déjà approuvé un transfert de fonds. En outre, en collaboration étroite avec l'ONUDD, nous sommes en train de construire un centre d'accueil pour les victimes de la traite, qui sera le premier du genre dans la région.

Au nom du Ministère de la sécurité et du Gouvernement panaméen, nous exhortons les États Membres à participer activement aux discussions de groupe que nous avons planifiées afin qu'ensemble, nous

puissions trouver les meilleurs outils pour combattre et éliminer la traite des êtres humains et lutter contre la criminalité transnationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je demande de nouveau à tous les orateurs de faire preuve de coopération et de respecter les délais afin que tous ceux qui sont inscrits sur la liste puissent être entendus en temps voulu.

Je donne maintenant la parole à S.E.M. Emmanuel Ngoie Kasongo Ilunga, Ministre chargé des Congolais de l'étranger de la République démocratique du Congo.

M. Ilunga (République démocratique du Congo) : Au moment où l'Afrique et le reste du monde sont confrontés à une crise aiguë des migrants privant ainsi la paix à l'humanité tout entière, je tiens à remercier le Secrétaire général des Nations Unies, M. António Guterres, pour l'initiative heureuse d'inscrire dans notre ordre du jour, en marge de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, ce thème qui intéresse beaucoup mon pays, la République démocratique du Congo.

Ma présence aux travaux du présent forum réaffirme une fois de plus la ferme détermination du Président de la République, S. E. M. Joseph Kabila Kabange, de contribuer à la paix et à la sécurité internationales, sans lesquelles le monde risque de connaître une forte désarticulation sociale. Comme l'Assemblée le sait, la traite des personnes et le trafic des êtres humains sont des phénomènes sociaux transversaux aux conséquences transfrontalières qui violent systématiquement nos textes internationaux sur les droits de l'homme et nous placent devant des situations de fait obligeant bien souvent les États et les organisations internationales à déployer de gros efforts pour endiguer ces fléaux.

Tout comme les pays de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, la République démocratique du Congo tend à devenir une destination et un pays de transit pour les hommes, les femmes et les enfants victimes de la traite des personnes et du trafic des migrants. Car, selon le rapport présenté par l'Assemblée nationale lors de sa session ordinaire en 2013, plus de 400 jeunes filles congolaises ont été vendues comme esclaves sexuelles. Le dernier cas est relatif à la mission que j'ai effectuée moi-même sur instruction du chef de l'État au Moyen-Orient avec l'appui de l'Organisation internationale pour les migrations, pour rapatrier au mois d'août dernier, sept filles congolaises abusées non seulement comme

esclaves sexuelles mais aussi soumises aux travaux domestiques forcés et autres pratiques inhumaines.

C'est dans ce contexte que la République démocratique du Congo a fait sien le combat pour l'éradication de la traite sous toutes ses formes en sévissant par une justice normative tout acte tendant aux travaux forcés des enfants et des femmes, ainsi qu'aux violences sexuelles en tout genre. Dans cette optique, le Gouvernement a été chargé de mener une réflexion profonde sur ce fléau en organisant les 12 et 13 octobre prochains un forum à Kinshasa sur la traite des personnes et le trafic de migrants. Ce forum vise à mettre sur pied un mécanisme permanent de lutte contre ces deux fléaux.

À ces fléaux s'ajoute également les violences sexuelles. S'agissant de ces dernières, un recueil de décisions de justice militaire de 2010 à 2015, compilé dans un ouvrage intitulé « Les bulletins des arrêts de la Haute Cour militaire », a démontré que les violences sexuelles dans notre pays ont baissé de 85 % dans le cadre des réparations en faveur des victimes. Il est préconisé de mener des actions préventives et d'assistance.

L'Assemblée conviendra que les efforts fournis par le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour restaurer la paix et la quiétude dans l'est de notre pays répond à la volonté maintes fois exprimée par les fora internationaux pour mettre fin au cycle de guerre et à la présence des groupes armés dans cette partie du territoire nationale, car l'exploitation de nos richesses est devenue un catalyseur des méfaits tant décriés par la communauté internationale.

Pour terminer, le Gouvernement de mon pays sollicite l'expertise et la contribution de tous les partenaires engagés dans cette lutte en vue de nous accompagner dans la mise en œuvre des recommandations qui seront adoptées à l'issue de cette réunion, ainsi que du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes .

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Naela Gabr Mohamed Gabr, Ministre d'État de l'Égypte et Présidente du Comité national de coordination sur les migrations et la lutte contre la traite des êtres humains, qui s'exprimera au nom du Groupe d'amis unis contre la traite des êtres humains.

M^{me} Gabr (Égypte) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom du Groupe d'amis unis contre la traite des êtres

humains, qui se compose de Bahreïn, du Bangladesh, du Bélarus, de la Bolivie, des Émirats arabes unis, de l'Équateur, de l'Érythrée, de la Fédération de Russie, de l'Inde, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de la Libye, du Nicaragua, du Nigéria, de l'Ouzbékistan, des Philippines, du Qatar, de la République de Corée, de la République démocratique populaire lao, de Singapour, du Tadjikistan, du Turkménistan, du Venezuela et de mon propre pays, l'Égypte.

Nous nous félicitons de la convocation de cette réunion de haut niveau de l'Assemblée générale pour évaluer les résultats obtenus dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes. Le Groupe se félicite également de l'adoption tout à l'heure de la Déclaration politique (résolution 72/1). À cet égard, le Groupe tient à remercier les facilitateurs, S. E. l'Ambassadeur de Belgique et S. E. l'Ambassadrice du Qatar, qui ont fait preuve d'un grand talent politique dans la conduite des négociations complexes. Nous les remercions de leurs efforts et de leur leadership tout au long du processus de rédaction. Nous remercions également tous les États Membres pour leurs précieuses contributions en vue de parvenir à un accord sur le texte de la Déclaration politique. Il convient de mentionner ici que la Déclaration est le premier document politique complet sur la traite des êtres humains à être adopté par l'ONU depuis le Plan d'action mondial.

Le Groupe tient à réaffirmer son appui à la Déclaration politique, qu'il considère un élément crucial de notre réponse collective à la réalité multidimensionnelle de la traite des personnes. Nous saluons également le fait que la Déclaration vient compléter de manière fort utile le Plan d'action mondial en ce qu'elle définit les moyens d'unir davantage les efforts internationaux en vue de faire reculer la traite des personnes.

Toutefois, il n'y a pas de place pour la complaisance. La pauvreté et les inégalités au sein des pays et entre eux sont les principaux facteurs qui rendent les personnes vulnérables à la traite. La lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités sont l'essence même des efforts en matière de développement. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui a donné lieu, entre autres, aux trois objectifs de développement durable 5.2, 8.7 et 16.2, sur la traite des êtres humains, nous rappelle clairement la nécessité d'intensifier nos efforts en matière de lutte contre les causes profondes afin de mettre un terme à ce crime odieux.

Inutile de dire que la communauté internationale doit trouver une riposte plus efficace, plus juste, plus équitable et plus globale si elle veut s'attaquer à ce fléau. Nous devons veiller à ce que la question de la traite des êtres humains continue de mobiliser toute l'attention et tout l'engagement de la communauté internationale. Pour sa part, le Groupe d'amis unis contre la traite des êtres humains est déterminé à travailler avec tous les États et avec des partenaires du monde entier. Nous reconnaissons le rôle important joué par le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, parallèlement à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, dans ce processus, et nous sommes favorables à l'expansion de ses activités en faveur, notamment, de la mise en œuvre de Plan d'action mondial. Nous invitons toutes les parties prenantes à participer activement à la prochaine évaluation du Plan d'action mondial de lutte contre la traite des personnes et à verser des contributions au fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

Le Groupe d'amis estime que la Déclaration politique et la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale d'aujourd'hui représenteront un pas important dans la lutte contre le problème mondial de la traite des personnes.

(l'oratrice poursuit en arabe)

Je vais maintenant m'exprimer en ma qualité de représentante de l'Égypte.

En 2007, l'Égypte a été parmi les premiers pays à adopter un mécanisme national de coordination des actions menées par les différentes entités créées pour lutter contre ce crime qu'est la traite des personnes. Cette étape a été suivie par une étude de terrain sur les formes les plus courantes de la traite en Égypte. Par la suite, en 2010, nous avons promulgué la loi n° 64 sur la répression des trafiquants et la protection des victimes. De plus, nous avons adopté une stratégie nationale fondée sur quatre piliers : la prévention, la protection, les poursuites et le partenariat. Depuis l'adoption de la stratégie en 2010, l'Égypte est restée très soucieuse de mettre en œuvre le Plan d'action mondial des Nations Unies. À cette fin, elle a mis en place un plan d'action national fondé sur les lignes d'action suivantes.

La première ligne d'action est l'application effective de la loi n° 64 de 2010 grâce à la formation des fonctionnaires du système judiciaire, qu'il s'agisse des

agents qui procèdent aux arrestations, des enquêteurs ou des magistrats, en organisant des cours intensifs à leur intention.

La deuxième ligne d'action consiste à sensibiliser les parties prenantes concernées, en particulier les organisations non gouvernementales, les travailleurs sociaux, les enseignants, entre autres, aux processus de prévention et de protection.

La troisième ligne d'action concerne la mise en place d'une campagne médiatique nationale s'adressant aux groupes les plus vulnérables, en mettant l'accent sur les zones dans les différents gouvernorats, en particulier les villages, où la traite des êtres humains est présente.

La quatrième ligne d'action vise à promouvoir un mécanisme de protection des victimes, à créer des foyers d'accueil pour les femmes et les enfants et à prendre des mesures réglementaires pour la création d'un fonds pour la protection des victimes et des témoins.

La cinquième ligne d'action consiste à accélérer la mise en œuvre des programmes et plans de développement dans les bidonvilles et autres zones à faible revenu.

La sixième ligne d'action met l'accent sur les liens entre la lutte contre la traite des personnes et la lutte contre les migrations illégales. La relation entre la lutte contre la traite des personnes et les migrations illégales mérite d'être soulignée car le migrant clandestin est facilement sujet à des abus.

La septième ligne d'action consiste à activer la coopération régionale en tant que base pour l'échange d'informations et à identifier les pratiques qui fonctionnent le mieux dans le contexte arabe ou africain.

La huitième ligne d'action est le respect de la dimension « droits de l'homme », qui doit être soulignée à tous les stades et dans toutes les activités entreprises pour lutter contre la traite des êtres humains. Les droits des victimes et des témoins sont respectés grâce à des activités coordonnées avec le Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil national égyptien pour les femmes et le Conseil national égyptien pour l'enfance et la maternité.

La neuvième ligne d'action vise à faciliter la coopération internationale avec les organes et institutions des Nations Unies pour tirer le meilleur parti des enseignements techniques et pratiques tirés de l'expérience.

La dixième ligne d'action consiste à coopérer avec les organisations non gouvernementales, notamment celles qui s'efforcent de sensibiliser les gouvernorats au danger de la traite des êtres humains, tout en soulignant l'importance de dénoncer les criminels et en insistant sur les mécanismes de protection des témoins.

Je voudrais brièvement revenir sur quelques-unes des réalisations accomplies de 2013 à aujourd'hui. En octobre 2016, nous avons lancé une stratégie nationale pour prévenir et combattre la traite des personnes, qui comprenait un plan d'action quinquennal élaboré avec l'aide de nombreuses institutions nationales et organisations non gouvernementales. Ces entités ont également contribué au processus de mise en œuvre par le biais d'activités de sensibilisation et d'assistance, à destination, entre autres, des ménages dirigés par des femmes. Nous avons créé trois chambres pénales spécialisées au sein des tribunaux d'appel dans trois gouvernorats égyptiens afin de garantir une procédure judiciaire rapide dans le traitement des affaires. Nous avons mis en place une unité de lutte contre la traite des personnes et travaillé avec divers entités, organisations non gouvernementales et médias.

M. Danon (Israël), Vice-Président, assume la présidence.

Toujours en 2016, nous avons promulgué la loi n° 82 sur la lutte contre les migrations illégales et la traite, qui aborde un certain nombre de points très importants. C'est la première loi de ce genre au Moyen-Orient à définir le terme « trafic de migrants ». Elle favorise également la dissuasion en punissant uniquement les auteurs et réunit en une seule entité deux comités nationaux, le premier sur la lutte contre la traite des personnes et l'autre sur les migrations illégales. J'ai l'honneur de présider ce comité mixte, qui fait partie du Cabinet ministériel. Nous avons également adopté une stratégie nationale et mené une campagne médiatique connexe visant à décourager les commerçants de la mort et à protéger les personnes qui risquent d'être victimes d'abus.

L'Égypte a rejoint la campagne *Aware Migrants* mise en place par le Ministère italien de l'intérieur en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations. Cette campagne est menée en trois langues – anglais, français et arabe – conformément à nos efforts pour protéger les migrants, en particulier ceux qui viennent du sud du continent africain. En coopération avec le Ministère des affaires étrangères, nous avons également organisé un certain nombre de

cours de formation sur la traite des personnes à l'intention des diplomates africains, des soldats de la paix et du personnel chargé de la protection des frontières.

Dans tous les forums régionaux et internationaux, l'Égypte s'est déclarée prête à coopérer avec tous les organismes régionaux et internationaux pour lutter contre ce crime par tous les moyens, afin de protéger la société tout en respectant les droits de l'individu.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S.E.M Carl Greenidge, Vice-Président et Ministre des affaires étrangères de la République du Guyana.

M. Greenidge (Guyana) (*parle en anglais*) : La convocation de cette réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes arrive à une conjoncture importante dans nos travaux, un moment où la traite des êtres humains est l'entreprise criminelle la plus rentable au monde, un statut qu'elle partage avec le trafic d'armes. Le Gouvernement guyanien exprime sa solidarité avec les victimes et les survivants de ces crimes tout en s'engageant à faire en sorte que toutes les mesures soient prises au niveau national dans le cadre de la lutte mondiale contre la traite des personnes.

Je tiens à souligner l'ascension récente du Guyana du niveau 2 au niveau 1, comme en témoigne le rapport du Département d'État des États-Unis sur la traite des personnes de 2017. Nous estimons que cette réalisation est une reconnaissance justifiée des efforts inlassables du Gouvernement guyanien et de ses partenaires visant à éliminer la traite des personnes dans notre pays. Bien que ce reclassement à un pays de niveau 1 soit une réussite pour le Guyana, nous restons conscients des nombreux défis qui subsistent dans la lutte contre la traite des êtres humains, notamment en matière de formation et de sensibilisation, de poursuites plus efficaces et de soutien aux victimes.

Un aspect extrêmement important de la lutte de tout gouvernement contre la traite des êtres humains, ce sont les efforts qu'il déploie pour empêcher d'emblée la commission de ce crime. Au Guyana, nous avons lancé un certain nombre d'initiatives différentes à travers les piliers de la prévention, de la protection et des poursuites afin de dissuader les délinquants potentiels de perpétrer ce crime. Le Gouvernement guyanien a créé un groupe de travail ministériel sur la traite des personnes qui encourage la mise en œuvre d'un certain

nombre de mesures et d'initiatives de lutte contre la traite des êtres humains.

Le Groupe de travail ministériel a, à ce jour, organisé des cours de sensibilisation à l'intention des procureurs de la police, des fonctionnaires de l'immigration et des professionnels des médias, en particulier ceux qui signalent des crimes commis contre des enfants. En outre, le sous-comité d'action du Groupe de travail a également été actif en 2017, des équipes dirigées par la police guyanienne et le Ministère de la protection sociale ayant mené plusieurs opérations de répression dans les zones soupçonnées d'être le théâtre de trafic d'êtres humains. De plus, en 2017, le Groupe de travail a noté une augmentation des rapports émanant de citoyens du Guyana, ce qui semble indiquer que la campagne de sensibilisation a enregistré un certain succès. La sensibilisation accrue des populations à leurs rôles et responsabilités civiques est essentielle au succès des efforts menés par le Gouvernement guyanien pour éliminer ce fléau.

Le terrain difficile du Guyana présente un défi marqué pour ceux qui surveillent et font respecter nos frontières poreuses. En dépit de sa capacité limitée dans les régions reculées du pays, la police du Guyana mène régulièrement des opérations de surveillance, des inspections surprises et des incursions dans les établissements, et sensibilise par divers moyens de communication ces communautés éloignées, par le biais des écoles et des groupes de jeunes – qu'ils soient confessionnels ou non.

Nous saisissons cette occasion pour souligner la collaboration importante que nous entretenons avec nos nombreuses organisations non gouvernementales et partenaires de la société civile dans le domaine des soins et de l'assistance aux victimes, notamment en veillant à ce que les victimes identifiées ne soient pas pénalisées ou revictimisées.

En conclusion, je tiens à réitérer l'engagement du Gouvernement guyanien à collaborer avec les parties prenantes, locales et étrangères, pour combattre la traite des êtres humains au Guyana à travers les piliers de la prévention, de la protection et des poursuites.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S.E.M. Erastus Utoni, Vice-Ministre de l'intérieur et de l'immigration de la République de Namibie.

M. Utoni (Namibie) (*parle en anglais*) : Lors du sommet de haut niveau sur les mouvements de réfugiés

et de migrants, en septembre 2016, nous avons adopté une déclaration contenant des dispositions pour la rédaction de pactes mondiaux sur les migrations sûres, ordonnées et régulières et sur les réfugiés.

Cette réunion de haut niveau sur l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes nous offre l'occasion de poursuivre notre échange de vues sur le Plan d'action et sur la façon dont nous devons lutter contre le fléau de la traite des personnes, qui est devenu un problème mondial équivalent à un esclavage moderne.

La traite des personnes a augmenté aujourd'hui en raison des difficultés à lutter contre ce phénomène, en grande partie du fait qu'il s'agit d'un crime caché, où les victimes se voient promettre de meilleures conditions de vie dans leur pays de destination. En conséquence, même dans les cas où les responsables de l'application des lois soupçonnent la présence de la traite, ces cas sont rarement poursuivis parce que les victimes se rangent souvent du côté des auteurs.

Le déséquilibre regrettable entre les diverses économies du monde signifie que certains pays sont ciblés en tant que destinations pour les victimes de la traite, tandis que d'autres sont ciblés comme sources de victimes. Il va sans dire que tant qu'il y aura un Nord riche et un Sud pauvre, les trafiquants continueront à tirer parti du besoin de main-d'œuvre des pays riches où les dispositions des lois du travail sur la migration préfèrent la main-d'œuvre hautement qualifiée au personnel semi-qualifié. Cela rend difficile la migration de cette dernière catégorie, ce qui fait que certaines personnes tombent dans le piège de l'esclavage moderne. En outre, le renforcement des contrôles aux frontières par de nombreuses nations, aidé par la fermeture de certaines voies officielles de migration, fournit les bases parfaites pour une plus grande utilisation des voies de migration irrégulière où les trafiquants exploitent les migrants vulnérables.

Les troubles politiques continus dans le monde continuent d'être la cause du départ de millions de personnes de leurs foyers vers des mondes inconnus à travers les frontières internationales. Certaines entreprennent de dangereux périples, traversant des déserts et franchissant la Méditerranée dans des embarcations de fortune.

En Namibie, nous sommes nous aussi confrontés au fléau de la traite des personnes, et malheureusement des suspects sont acquittés faute de preuves. À ce jour,

une seule condamnation a été prononcée, en 2016, tandis que d'autres cas font toujours l'objet d'une enquête. Bien que la traite des personnes soit un crime en vertu de la loi sur la prévention du crime organisé, des efforts sont en cours pour promulguer une loi portant spécifiquement sur la traite des personnes. En outre, des manuels sur l'identification et le traitement des victimes, y compris présumées, de la traite ont été fournis aux agents de l'immigration et à d'autres agents de la force publique. La formation conjointe des fonctionnaires des douanes se poursuit et les programmes de formation de la police ainsi que des services d'immigration sont maintenant conçus pour aborder ce problème.

Nous croyons que le moment est venu pour le monde de s'entendre sur des stratégies réalistes. Le moment est venu pour nous de mettre en place des contrôles aux frontières plus rigoureux ayant pour but de punir les contrevenants et de protéger les victimes. Le moment est venu pour nous de faciliter les migrations légales et d'empêcher la création d'un marché pour les trafiquants. Le moment est venu pour les dirigeants du monde de comprendre que créer un environnement favorable dans nos États respectifs réduira la nécessité pour les populations d'aller chercher des moyens de subsistance ailleurs, et donc réduira le nombre de victimes de la traite.

En conclusion, le moment est venu pour nous de renforcer les capacités des agents qui gèrent les migrations, de fournir un refuge aux victimes de la traite, d'améliorer la coopération entre le Nord et le Sud, de bâtir des passerelles pour faciliter les migrations, et de respecter les droits de l'homme des migrants.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Andrei Dapkiunas, Vice-Ministre des affaires étrangères du Bélarus.

M. Dapkiunas (Bélarus) (*parle en russe*) : La question que je me pose est de savoir comment le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes et la réunion de haut niveau d'aujourd'hui sur son évaluation contribuent à lutter contre la traite des personnes. C'est une question particulièrement opportune. Imaginons un instant que les victimes de la traite moderne se posent elles-mêmes la question et aient vent de la réunion de ce jour à New York. Ces personnes, prises au piège de l'esclavage, seront-elles réconfortées de savoir que les États Membres des Nations Unies se sont mis d'accord sur le texte d'une déclaration politique? Est-ce que le fait de voir toute la réflexion et le travail que nous avons

mis dans cette dernière initiative en date va susciter chez elles une lueur d'espoir? Vont-elles se réjouir du fait que les participants à cette réunion de haut niveau ont une nouvelle fois unanimement qualifié la traite des personnes de phénomène honteux pour l'humanité?

Ce sont là des questions de pure forme, car nous en connaissons tous parfaitement la réponse. Le Plan d'action mondial n'est pas une convention, mais simplement une invitation à agir. C'est une déclaration d'intention. Et ces intentions n'ont de valeur et de signification réelles que lorsqu'elles se traduisent par des actes concrets. La question est de savoir lequel de ces actes concrets permettra d'espérer que l'humanité trouve enfin la détermination et la volonté de mettre fin à la traite des êtres humains?

Le premier est l'unité d'action. Ce n'est qu'en unissant les efforts de tous les pays et de toutes les organisations et en les faisant passer avant toute considération en termes de gain, de facilité ou de jeu politique que nous pourrions parvenir à une nouvelle dynamique dans la lutte contre l'esclavage moderne. Toute tentative d'utiliser la question de la lutte contre la traite pour se propulser sur le devant de la scène ou choisir des partenaires privilégiés, ou pour critiquer les aspects positifs de la question, créera une situation où nos efforts seront caractérisés par un manque d'attention et par le chaos, ou du moins en donnera l'impression. Même s'il n'est pas possible pour tous les États, les secrétariats des organisations internationales et les partenaires non gouvernementaux de parler d'une seule voix, seuls une mentalité de groupe et un esprit de partenariat ouvert et honnête en réponse à l'esprit de compétition pourront conduire au succès. Tant qu'on n'y arrivera pas, les trafiquants d'êtres humains pourront dormir sur leurs deux oreilles.

Deuxièmement, nous devons prendre de petites mesures concrètes pour que chacun puisse contribuer à l'effort commun. Nous devons reconnaître que l'adhésion à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à son protocole additionnel de Palerme n'est pas seulement une question politique et juridique; c'est aussi une question de choix moral. Si les trafiquants voient qu'il n'y a pas adhésion universelle de tous les États aux instruments clefs, alors ils auront une preuve irréfutable que nous sommes toujours divisés en tant que communauté mondiale.

En outre, il faut soutenir de manière beaucoup plus importante le travail du fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes

de la traite des personnes. En tant que représentant du Bélarus, je suis fier de dire que mon pays a versé sa troisième contribution volontaire à ce fonds. Je voudrais me tourner vers les hauts représentants des États Membres et leur demander d'envisager de soutenir financièrement le fonds face aux besoins urgents et nombreux qui existent actuellement. Les moyens alloués pour soutenir le fonds sont ceux d'une action directe, qui apporte un appui concret aux victimes de la traite des personnes.

Troisièmement, ce qui compte le plus c'est l'action que nous menons au niveau national. Le principal moteur de cette lutte se sont les élites au sein de l'État, des élites qui sont parfaitement conscientes de leur responsabilité morale d'agir de manière plus résolue et plus intransigeante contre la traite des êtres humains, des élites qui sont ouvertes à une coopération fondée sur le partenariat pour atteindre les objectifs en travaillant avec des personnes animées des mêmes idées dans leur propre pays et au niveau international.

Demandons-nous chacun si nous faisons partie de ces personnes qui partagent la même vision? Protéger nos semblables de l'esclavage, de la violence et de l'exploitation est possible. Le temps de la discussion et du nombrilisme est passé. L'heure est venue d'agir.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Marjorie Espinosa, Vice-Ministre des relations extérieures de la République dominicaine.

M^{me} Espinosa (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite de la convocation de cette réunion de haut niveau sur l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, qui est un appel de la communauté internationale à agir de manière concertée pour combattre et éliminer toutes les formes de ce crime transnational.

Le Plan d'action mondial témoigne de la volonté des États d'honorer leurs engagements, en prenant des décisions concrètes pour prévenir la traite des êtres humains, protéger et aider les victimes et poursuivre les trafiquants, le tout dans le respect du cadre juridique international et des réglementations internes des États.

Depuis la ratification par la République dominicaine à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses Protocoles, et l'adoption du Plan d'action mondial pour la lutte contre la traite des personnes, le Gouvernement dominicain a

pris des mesures substantielles au niveau interne pour renforcer ses structures institutionnelles, améliorer les capacités de ses principaux acteurs et adapter ses lois spéciales. Il a mis en place un mécanisme d'action national créé par le pouvoir exécutif au travers du décret 575-07, identifié comme étant le Comité interinstitutions contre la traite des personnes et le trafic des migrants, qui se compose de 14 institutions de l'État et est dirigé par le Ministère des relations extérieures.

Sous la protection juridique du Comité, le Ministère des relations extérieures a tenu une série de réunions en vue d'élaborer et de mettre en œuvre le Plan d'action national contre la traite des personnes et le trafic des migrants pour la période 2009-2014. Lors de ces réunions, des politiques publiques efficaces visant à assurer une approche globale et holistique de la lutte contre la traite ont été mises en place. Poursuivant cette stratégie nationale en 2017, le Ministère des relations extérieures est actuellement en train d'élaborer un deuxième plan d'action national pour la période 2017-2020 grâce à un consensus interinstitutionnel et intersectoriel afin de réaffirmer et de renforcer la politique nationale contre ces crimes contre l'humanité.

L'objectif du Plan national de lutte contre la traite des personnes reste de promouvoir des politiques globales et coordonnées entre les différentes institutions de l'État, la société civile et les organisations internationales actives dans ce domaine, dans les trois axes que sont la prévention, l'assistance aux victimes et aux témoins et le rétablissement de leurs droits, et les enquêtes et les poursuites.

De nombreuses actions ont été menées dans le domaine de la prévention, notamment des campagnes de sensibilisation à la traite des êtres humains et leurs modalités, des journées de réflexion, des panneaux d'information, des publications sur le sujet et, plus particulièrement, des campagnes sur la prévention de l'exploitation sexuelle et commerciale des enfants et des adolescents, avec le soutien technique et financier d'organismes des Nations Unies tels que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation internationale pour les migrations.

En ce qui concerne l'assistance aux victimes, le Gouvernement dominicain a mené des actions coordonnées afin de protéger et d'aider les victimes de la traite, de rétablir leurs droits et d'empêcher leur revictimisation. En 2016, le premier spécialisé a été créé pour fournir une assistance aux victimes adultes de la traite, ainsi qu'une unité d'assistance aux victimes sous

l'égide du Bureau du Procureur général. Plus récemment, nous avons signé un accord interinstitutionnel pour la création d'un programme pilote pour la protection et la réintégration des Dominicains déportés et rapatriés, y compris parmi ces derniers les victimes de la traite en tant que population migrante vulnérable. Cela a été possible avec le soutien de l'Organisation des États américains et de l'Organisation internationale pour les migrations..

En matière d'enquête et de poursuites, l'une des initiatives et avancées les plus significatives a été la création en 2013 du Bureau du Procureur spécialisé contre le trafic de migrants et la traite des personnes, l'objectif étant d'avoir un personnel spécialisé travaillant spécifiquement sur la question de la traite des êtres humains, en étroite coordination avec d'autres instances d'enquêtes gouvernementales. Depuis la création du Bureau du Procureur spécialisé, des trafiquants de sexe et de travail, ainsi que des trafiquants de migrants ont fait l'objet d'enquêtes, ont été poursuivis et condamnés, et des progrès significatifs ont été réalisés dans le système judiciaire.

Toutes ces politiques publiques sont complétées par notre stratégie nationale de développement à l'horizon 2030. La stratégie comprend des objectifs et des lignes d'action pour l'organisation des flux migratoires, le renforcement des mécanismes de prévention et de répression de la traite des personnes et la mise en place de systèmes intégraux d'aide aux victimes, tout cela lié à l'objectif 8 du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La République dominicaine déclare fermement que la lutte contre la traite des personnes doit comporter des lignes d'action axées sur la coopération entre les pays d'origine, de transit, de destination et de retour, en privilégiant une intervention nécessaire et opportune en faveur des victimes identifiées, en créant et en renforçant les commissions de travail bilatérales et en encourageant la coopération régionale et multilatérale pour la conception de plateformes technologiques d'échange d'informations. Ces plateformes généreraient et permettraient la génération d'indicateurs pour améliorer l'opérabilité des acteurs nationaux contraignants et l'attention voulue au phénomène migratoire.

Mon gouvernement réaffirme son attachement à la mise en œuvre de chacun des instruments internationaux contre la traite des personnes et nous nous engageons également à renforcer nos structures internes pour aider les victimes et favoriser une culture institutionnelle

dotée des ressources humaines, financières et techniques qui nous permettent une approche plus intégrale vis-à-vis de ce phénomène.

Enfin, nous reconnaissons et apprécions considérablement l'importance d'avoir des espaces au niveau multilatéral, telle l'Organisation des Nations Unies, qui favorisent les synergies entre États, l'échange de bonnes pratiques et les progrès, ainsi que l'identification de nouveaux défis pour la réalisation de ces objectifs d'intérêt mondial.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Vice-Ministre des politiques sociales de l'Ukraine, S. E. M^{me} Natalia Fedorovych.

M^{me} Fedorovych (Ukraine) (*parle en anglais*) : Nous saluons la convocation de cette réunion de haut niveau pour évaluer les réalisations, les lacunes et les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la lutte contre la traite des personnes. La traite reste une menace réelle pour la paix, les droits de l'homme, la gouvernance démocratique et la primauté du droit, ainsi que pour le développement socio-économique. L'Ukraine réitère son soutien et son adhésion à la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la lutte contre la traite des personnes.

Ces dernières années, nous avons observé une évolution significative des formes de traite des personnes, en particulier dans les situations de conflit et d'après conflit. Dans diverses parties du monde, les conflits couvrent de nombreuses formes d'exploitation, notamment la violence sexuelle, le travail forcé, l'esclavage et le recrutement illégal d'enfants par la force dans les forces armées dans les situations de conflit.

Un autre aspect de la question est que les personnes déplacées par le conflit, y compris les réfugiés, peuvent être particulièrement vulnérables à toutes les formes d'exploitation. À cet égard, l'Ukraine soutient pleinement les engagements pris dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants sur la lutte contre la traite des êtres humains, notamment par des mesures ciblées visant à identifier, protéger et assister les victimes, en tenant compte des vulnérabilités particulières des femmes et des enfants. Nous apportons également notre soutien au Groupe de coordination interinstitutions contre la traite des personnes, qui se doit d'être un outil efficace s'agissant de coordonner les efforts conjoints.

Je voudrais évoquer une autre question, qui est d'une grande importance pour nous tous, à savoir le principe de responsabilité et les poursuites contre ceux qui se livrent à la traite des personnes ou qui commettent des crimes de violence sexuelle en période de conflit. L'impunité généralisée est inacceptable, car la répétition de tels crimes crée un cercle vicieux de délinquance. En plus de la fourniture d'un soutien psychologique, social et médical aux victimes, nous estimons que la lutte contre l'impunité est une priorité clef.

L'Ukraine appuie les efforts internationaux pour combattre toutes les formes d'atteintes aux droits de l'homme et de violations de ces droits dans les situations de conflit et d'après-conflit. Nous demeurons fermement résolus à éliminer la traite. Malheureusement, mon pays n'a pas été épargné par ce problème. La lutte contre ce phénomène odieux figure en tête des priorités du Gouvernement ukrainien en ce qui concerne les droits de l'homme. Ces 10 dernières années, l'Ukraine a pris un certain nombre de mesures importantes pour mettre en place une stratégie nationale viable contre la traite et créer un mécanisme national d'orientation, placé sous l'autorité du Gouvernement, pour identifier, aider et protéger les victimes de la traite.

La ratification par l'Ukraine des principaux instruments internationaux de lutte contre la traite des êtres humains – notamment la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, ainsi que la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains – et l'adoption de sa loi sur la lutte contre la traite des êtres humains en 2011 et de son plan d'action national contre la traite pour la période 2016-2020 ne sont que quelques exemples concrets des mesures prises pour lutter contre ce phénomène hideux.

Pour ce qui est de protéger les enfants contre l'exploitation et les abus, l'Ukraine est partie à la Convention relative aux droits de l'enfant et à son protocole facultatif ainsi qu'à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

Je voudrais signaler, toutefois, qu'à l'heure actuelle, tous les instruments que je viens de citer ne peuvent pas être correctement appliqués dans les régions de l'Ukraine qui ne sont pas sous le contrôle du Gouvernement. Les trois années d'agression russe contre l'Ukraine ont fait augmenter le risque de traite

dans mon pays. Il y a de nombreux cas de traite et de travail forcé, et même d'esclavage, dans certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk, qui échappent au contrôle du Gouvernement. Or ces cas restent largement non résolus, faute d'accès sécurisé pour les missions de surveillance, qui ne peuvent donc y accorder l'attention voulue.

La situation est compliquée par le fait que la portion de 400 kilomètres de la frontière avec la Fédération de Russie qui échappe au contrôle de l'Ukraine est largement utilisée pour acheminer des armes, des munitions et des combattants dans la zone de conflit. Les victimes de la traite et les trafiquants franchissent également cette partie non contrôlée de la frontière. À cet égard, il faut savoir que la Russie ne dispose pas de mécanismes complets pour enquêter sur les cas de traite et poursuivre et punir les trafiquants comme le veut la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. En effet, de tous les États membres du Conseil de l'Europe, seule la Russie n'a pas adhéré à cette convention.

La traite est une violation flagrante des droits de l'homme, une atteinte à la dignité et à l'intégrité de la personne. Le succès de notre lutte commune contre ce fléau requiert les efforts de tous les intéressés. Une solution à long terme ne viendra que d'engagements politiques cohérents et d'une action conjointe de la communauté internationale pour éliminer la traite des êtres humains, promouvoir la justice et le principe de responsabilité et protéger les victimes.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abd El-Ghani Awad El-Karim, Sous-secrétaire au Ministère des affaires étrangères du Soudan.

M. El-Karim (Soudan) (*parle en arabe*) : Au nom de mon pays, je voudrais remercier chaleureusement le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette importante réunion et saisir cette occasion pour réaffirmer que nous sommes pleinement disposés à coopérer avec lui pour concrétiser les engagements pris dans le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre le traite des personnes afin de mettre un terme à ce crime abominable.

En outre, la délégation de mon pays se félicite de l'adoption de la Déclaration politique sur l'application du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre le traite des personnes (résolution 72/1). Cette déclaration vient réaffirmer la Déclaration de New York

pour les réfugiés et les migrants de septembre 2016. En septembre 2015, nous avons adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui renforce lui aussi ces efforts puisqu'il comprend un certain nombre d'objectifs et de cibles relatifs à la lutte contre la traite des personnes.

Le Soudan appuie tous les efforts internationaux visant à prévenir et à circonscrire la traite des êtres humains. Nous réaffirmons que la criminalité transnationale organisée sous toutes ses formes est une menace contre l'humanité qui requiert le renforcement de la coopération internationale, régionale et bilatérale dans les domaines pertinents, y compris l'échange d'informations et le suivi des flux financiers suspects. Il convient également de prendre en compte les dimensions socioéconomiques de ce phénomène lorsque nous nous attaquons à ses causes sous-jacentes. Et à cet égard, la pauvreté en est clairement la source la plus dangereuse. Nous appelons donc à une approche globale qui inclue des partenariats et des mesures pour prévenir la traite, poursuivre les trafiquants et protéger les victimes.

Les grands flux migratoires et l'afflux de réfugiés provenant des pays voisins posent des défis à grande échelle pour mon pays. À ces grands mouvements s'ajoutent les migrations illégales ainsi que le fait que les réfugiés cherchent à quitter les camps pour rejoindre les villes. Tous ces mouvements démographiques sont désormais marqués par la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

Le Soudan est un pays de transit, du fait de sa grande taille et parce qu'il est essentiellement recouvert de déserts. Le Gouvernement déploie des efforts inlassables pour lutter contre la criminalité organisée, conformément à ses engagements internationaux et régionaux. À cet égard, je voudrais faire part à l'Assemblée générale de plusieurs succès que nous avons enregistrés en la matière.

Premièrement, en octobre 2014, nous avons adopté une loi sur la lutte contre le traite des êtres humains et mis en place un comité national de lutte contre le traite des êtres humains. Après l'entrée en vigueur de cette loi, la police a pu libérer plus de 861 victimes, pour la plupart des femmes et des enfants, en l'espace de trois mois. Ces personnes voulaient se rendre en Libye dans l'espoir de pouvoir gagner l'Europe. En outre, la police a également pu libérer 560 victimes dans la province du nord, alors qu'elles se dirigeaient vers le Sinaï.

Deuxièmement, nous avons modifié la réglementation de la loi sur l'asile de 1974 et la réglementation du droit d'asile de 2014 afin qu'elles soient désormais conformes aux changements mis en place aux niveaux régional et international. Cette nouvelle loi comporte des articles sur la lutte contre ce phénomène.

Troisièmement, nous avons modifié notre règlement douanier pour l'aligner sur l'évolution récente de la situation.

Quatrièmement, en octobre 2014, Khartoum a accueilli la Conférence sur la traite d'êtres humains et le trafic de migrants dans la corne de l'Afrique, organisée en coopération avec l'Union africaine et l'Union européenne, avec la participation des États voisins : l'Érythrée, l'Éthiopie, l'Égypte et le Soudan du Sud. La Conférence a abouti à ce qui a été appelé le Processus de Khartoum, conjointement avec une autre conférence sur le même thème organisé à Rome en novembre 2014. Nous appelons la communauté internationale à honorer ses engagements au titre du Processus de Khartoum.

Cinquièmement, le Gouvernement de mon pays a signé un certain nombre d'accords avec les pays voisins afin de surveiller nos frontières. Nous avons conclu un accord avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations en vue de lutter contre ce phénomène, en particulier dans l'est du Soudan, où la majorité des victimes se trouvent parmi les réfugiés et les demandeurs d'asile.

Une fois de plus, mon pays est déterminé à poursuivre sa coopération avec la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées pour lutter contre la traite des êtres humains. Nous lançons un appel pour que cette question soit traitée de façon intégrée et que les mesures nécessaires soient prises pour mettre un terme à ce phénomène. Nous devons également intensifier nos efforts de sensibilisation sur la traite des êtres humains et les souffrances des victimes et renforcer leur protection et leurs droits.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^e Jean Kalilani, Ministre de l'égalité des sexes, de l'enfance, des personnes handicapées et de la protection sociale du Malawi.

M^{me} Kalilani (Malawi) (*parle en anglais*) : Je suis ravie d'être ici pour informer l'Assemblée générale des

progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, adoptée par la résolution 64/293, afin d'évaluer les réalisations, les lacunes et les difficultés, ainsi que l'application des instruments juridiques pertinents. La présente séance est très importante, car la traite des personnes est un problème mondial qui exige que nous menions des efforts concertés pour mettre fin à cette forme moderne d'esclavage dégradante – en fait, la pire forme d'esclavage. Son caractère barbare et maléfique n'a pas de place dans le monde moderne.

Le Plan d'action mondial appelle les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations internationales et la société civile à œuvrer de concert en vue de mieux intégrer la lutte contre la traite des êtres humains dans l'ensemble des programmes de l'Organisation pour le développement mondial et de renforcer la sécurité dans le monde.

Le Malawi s'associe au reste des États Membres de l'ONU dans leur détermination à lutter contre la traite des êtres humains. Cet engagement est souligné par le fait que le Plan d'action mondial est complété par les objectifs de développement durable, qui comportent trois objectifs qui se rapportent directement à la traite et à la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Le Malawi prend acte de la mise en œuvre du Plan d'action mondial à l'échelle internationale, régionale et nationale.

Le 17 mars 2005, le Gouvernement malawien a ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses deux protocoles – le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer. En outre, le Gouvernement malawien a promulgué la loi n^o 3 de 2015 sur la traite des personnes, qui établit un cadre législatif complet pour combattre et prévenir la traite des personnes au travers d'une approche axée sur les droits de l'homme et centrée sur les victimes.

Le Malawi a également mis en place un cadre institutionnel en vue d'appliquer une réglementation adéquate et coordonnée sur la traite des êtres humains et les questions connexes, y compris des dispositions sur la protection des victimes de la traite, la prévention de la traite, le financement de cette politique et l'accompagnement et les soins aux victimes, ainsi que des sanctions pour des infractions spécifiques.

Le Malawi continue de traduire cette volonté politique en mesures concrètes, spécifiques et assorties de délais, grâce à l'adoption du Plan d'action national 2017-2020 contre la traite des personnes, qui a été officiellement lancé le 29 août 2017. Le Plan d'action national reconnaît la nécessité pour toutes les parties prenantes d'adopter une approche holistique dans leurs interventions afin de réaliser la vision d'un Malawi exempt de la traite des personnes. Le Plan d'action national est aligné sur le Plan d'action mondial des Nations Unies. Nous sommes très reconnaissants à l'Organisation, en particulier l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ainsi qu'à la Communauté de développement de l'Afrique australe et au Gouvernement du Royaume de Norvège, pour leur appui technique et financier à la réalisation de ces objectifs.

Toutefois, un appui accru sera nécessaire pour la mise en œuvre du Plan national. Un comité de coordination national de haut niveau a été créé en 2016 pour coordonner et gérer toutes les questions relatives à la traite des personnes. Nous sommes actuellement en train de mettre en place un fonds de lutte contre la traite dans le seul but de soutenir les victimes de la traite, de renforcer les capacités d'exécution des forces de l'ordre, des travailleurs sociaux et des auxiliaires de justice, ainsi que des enquêteurs et des procureurs, et de réinsérer les victimes dans leurs communautés. Le Malawi met également en œuvre un programme national d'enregistrement de la population, y compris d'enregistrement des naissances. C'est très important pour les citoyens et cela va dissuader les trafiquants de prendre nos enfants, qui sont leurs victimes de choix.

Aujourd'hui, nous devons veiller à ce que le Plan d'action mondial des Nations Unies aborde le problème de la transparence et de la mobilisation des ressources pour aider les États Membres dans leurs programmes de lutte contre la traite, encourager des partenariats efficaces et lutter contre la corruption.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Union européenne.

M^{me} Vassiliadou (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie, souscrivent à la présente déclaration.

Le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes demeure essentiel en tant que cadre d'action commun pour lutter contre la traite. Aujourd'hui, nous renouvelons et redynamisons notre engagement commun en faveur de l'élimination de la traite des êtres humains et de la protection des droits fondamentaux des victimes.

Le processus qui a conduit à cette réunion, y compris la réunion multipartite de juillet, nous a donné l'occasion de faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Il nous a également permis de nous pencher sur les défis nouveaux et anciens auxquels nous nous heurtons dans nos efforts pour lutter contre la traite des personnes.

Le Plan d'action mondial est structuré autour de la prévention, des poursuites, de la protection et des partenariats. Cette approche, qui se reflète également dans la stratégie de lutte contre la traite adoptée par l'Union européenne, a prouvé qu'elle pouvait être mise en pratique, et nous espérons qu'elle sera également appliquée au volet concernant la traite des êtres humains dans le cadre du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du pacte mondial sur les réfugiés.

L'Union européenne a défini, par l'intermédiaire de sa législation et de sa politique, un cadre global de lutte contre la traite des êtres humains, centré sur les victimes, axé sur les droits de l'homme, tenant compte de la problématique hommes-femmes et adapté à la situation spécifique des enfants. L'Union européenne et ses États membres ont démontré qu'ils étaient déterminés à mettre en œuvre le Plan d'action mondial des Nations Unies et à respecter les normes juridiques consacrées dans la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles, ainsi que dans d'autres instruments juridiques internationaux relatifs à la traite des personnes.

Nous travaillons dans le monde entier avec des partenaires pour renforcer les capacités et promouvoir ces normes. L'Union européenne demeure le plus grand donateur en termes d'aide dans le monde et finance de nombreux projets de la lutte contre la traite à travers le globe. L'Action mondiale pour prévenir et combattre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, une initiative conjointe de l'Union européenne et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime lancée en janvier 2016, en est un exemple. Elle permet de fournir une assistance à 13 pays dans le monde, en partenariat

avec l'Organisation internationale pour les migrations et l'UNICEF.

Aucun pays au monde n'est à l'abri de la traite des êtres humains. Nous devons favoriser la coopération, en particulier entre les pays d'origine, de transit et de destination, y compris pour développer de mécanismes d'orientation transnationaux qui relieraient les différents mécanismes d'orientation nationaux afin de mieux identifier, orienter, protéger et assister les victimes, ainsi que pour mettre en place des systèmes de collecte des données et d'échange des informations afin d'élaborer des politiques fondées sur des données factuelles. La coopération avec les organisations non gouvernementales, les institutions nationales chargées des droits de l'homme, le secteur privé et tous les autres partenaires compétents est également indispensable.

Nous sommes confrontés à un certain nombre de défis nouveaux et anciens en matière de lutte contre la traite, et qui vont nécessiter des efforts accrus à l'avenir. Ils s'agit notamment du trafic dans le contexte de la crise des migrants et des réfugiés, du lien entre conflit et traite des personnes, du risque de trafic dans les chaînes d'approvisionnement et de la traite, notamment d'enfants, à des fins d'exploitation et d'atteintes sexuelles, y compris en ligne.

Nous avons parcouru un long chemin, mais ce qui est désormais primordial pour la vie des victimes et des survivants, c'est l'application effective des normes juridiques aux niveaux national et international. Nous devons lutter contre la traite des personnes à la fois en tant que crime odieux et comme violation des droits de l'homme. Il faut s'attaquer aux facteurs qui rendent les populations vulnérables, et nous œuvrerons à la réalisation des engagements pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour lutter contre ces causes profondes et ces vulnérabilités.

Nous devons continuer de promouvoir les efforts de tous les acteurs concernés pour identifier rapidement les victimes de la traite afin de garantir leur droit à une assistance, une protection et un soutien appropriés, en prenant en compte les vulnérabilités particulières des femmes et des enfants, notamment les enfants non accompagnés et ceux qui sont séparés de leurs familles.

Nous devons veiller à ce que les coupables rendent des comptes. Ce sont les trafiquants qui doivent être punis par la loi, pas les victimes.

Surtout, nous devons œuvrer à la prévention et aux partenariats, car tout le reste est déjà trop tard pour les victimes. La prévention est au cœur du Plan d'action mondial et de la législation et des politiques de l'Union européenne. Il faut redoubler d'efforts pour décourager la demande qui favorise toutes les formes d'exploitation, dans l'économie légale aussi bien que souterraine.

Nous appelons également à une plus grande coopération au niveau du système des Nations Unies et soulignons le rôle du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, qui a un rôle essentiel à jouer pour assurer la cohérence des efforts et éviter les doubles emplois.

Enfin, nous réaffirmons notre entière détermination à poursuivre et renforcer notre travail dans cette direction, en approfondissant davantage la coopération internationale et en œuvrant pour une riposte mondiale efficace.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

M. Djundev (ex-République yougoslave de Macédoine) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi de prendre part à la réunion de haut niveau sur l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies de lutte contre la traite des personnes.

La délégation de la République de Macédoine s'associe à la déclaration de l'Union européenne, mais je voudrais partager avec l'Assemblée générale quelques observations à titre national.

Qu'il me soit permis tout d'abord de saluer la tenue de cette discussion de haut niveau fort opportune sur un document-cadre très important. Il est capital de continuer à mettre l'accent sur ce crime odieux sous tous ses aspects et dans toutes ses formes, afin qu'il reste à l'ordre du jour international aux côtés de toute une série d'autres problèmes pressants qui se posent à nous. La question de la traite des êtres humains revêt une pertinence particulière dans le contexte des négociations en cours sur les deux pactes mondiaux, concernant les migrants et les réfugiés.

Ces dernières années, nous avons pu voir que l'ONU et ses États Membres, individuellement et collectivement, étaient déterminés à agir pour éliminer ce phénomène extrêmement nocif qui constitue une menace grave pour la dignité humaine, les droits de l'homme et le développement. Même s'il y a eu des

progrès, nous ne pouvons pas nous laisser aller à la complaisance. Des défis subsistent, qui prennent de nouvelles formes et requièrent une approche innovante.

La République de Macédoine a toujours soutenu les initiatives de sensibilisation menées par l'ONU ou par des organisations régionales pour agir de manière plus efficace, plus rationnelle et plus coordonnée dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la traite des êtres humains. Bien que la protection des droits de l'homme et la prévention et la lutte contre la traite des personnes incombent au premier chef aux gouvernements, la coordination, les partenariats et la coopération avec d'autres parties prenantes nationales, y compris la société civile et le secteur privé, sont indispensables pour la bonne mise en œuvre des mesures et politiques de protection.

Sur le plan national, mon pays a pris un certain nombre de mesures législatives et structurelles pour prévenir et combattre la traite des personnes. Une attention particulière est accordée à la prévention et aux mesures de protection axées sur la vulnérabilité des femmes et des enfants en tant que victimes les plus probables de la traite. Situé sur la route des Balkans, un autre grand défi pour mon pays a été la traite des êtres humains dans le contexte des migrations illégales.

Malheureusement, en dépit de tous les efforts entrepris aux niveaux national, régional et international, la traite des êtres humains demeure très répandue. Une approche plus énergique et plus globale s'avère donc nécessaire sur le terrain. En plus de la prévention, la protection des victimes et l'assistance à celles-ci, ainsi que les poursuites engagées contre les groupes criminels impliqués dans la traite des personnes, sont des préalables indispensables si on veut obtenir des résultats dans la lutte contre cette forme contemporaine d'esclavage.

Je voudrais terminer en soulignant que les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial dépendent de notre détermination et de la durabilité de nos efforts, ainsi que de notre engagement à traduire les obligations que nous sommes fixés en actions concrètes sur le terrain.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante d'Israël.

M^{me} Furman (Israël) (*parle en anglais*) : D'aucuns pourraient penser que l'esclavage et la prostitution sont des problèmes du passé, des vestiges d'un autre âge. Malheureusement, aujourd'hui encore,

en ce XXI^e siècle, nous continuons de voir des innocents victimes de la traite des êtres humains. La traite n'existe pas dans le vide. Elle est étroitement liée à la criminalité organisée et aux groupes terroristes qui s'attaquent à leurs victimes en temps de crise. Près de 80 % des victimes signalées de la traite sont des femmes et des enfants. Plus de la moitié de la traite dans le monde a pour objectif l'exploitation sexuelle. Le travail forcé, qui représente près de 40 % de l'ensemble de la traite des êtres humains, est l'esclavage de notre temps.

La Bible nous dit qu'il y a des milliers d'années les Israélites étaient esclaves en Égypte. Après des siècles de servitude, nous avons été émancipés et avons obtenu notre liberté. Mais cette liberté s'est accompagnée de l'obligation éternelle de nous rappeler cet esclavage. Pour Israël, l'intériorisation de l'esclavage de notre passé façonne les efforts que nous déployons pour mettre fin à la traite des êtres humains et à toutes les formes de l'esclavage moderne.

Tout au long des années 90 et au début du XXI^e siècle, Israël a été confronté à une recrudescence marquée de la traite des êtres humains, des femmes ayant été amenées en Israël et forcées de se prostituer. Au plus fort de ce phénomène, environ 3 000 femmes par an étaient amenées en Israël. Depuis, Israël a élaboré deux plans nationaux et engagé toute une série de ministères, notamment les Ministères de la santé, des services sociaux, de l'intérieur et de la justice, dans une campagne de lutte contre la traite des personnes. Israël a également adopté une législation de vaste portée pour prévenir la traite des êtres humains, qui couvre toutes les formes de traite recensées par la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son Protocole relatif à la traite des personnes.

Israël est un pays de niveau 1 dans la lutte contre la traite. Plus important encore, Israël a réussi à réduire la forme la plus grave de la traite des femmes aux fins de prostitution qui était très répandue en Israël. Cela est dû principalement à notre travail acharné sur les quatre « P » – prévention, poursuites, protection et partenariat.

Outre notre travail législatif et nos efforts de répression énergiques pour lutter contre la traite des êtres humains, nous continuons à consacrer des ressources à la réadaptation des victimes de la traite. Nous avons mis en place des refuges pour femmes et pour hommes, qui fournissent des ressources, y compris une aide financière, une assistance juridique, des visas de travail et des soins médicaux et psychologiques. Certes, nous préférierions que ces refuges ne soient pas

nécessaires, mais ils aident des dizaines de personnes et jouent un rôle important dans leur réadaptation.

De plus, grâce à la nomination d'un coordonnateur de la lutte contre la traite chargé d'assurer la liaison entre le Gouvernement et les organisations non gouvernementales, nous avons accru notre partenariat avec la société civile. Cela s'est avéré crucial pour réduire le fléau de la traite des personnes et mieux identifier et aider les victimes.

Si Israël est encouragé par les progrès accomplis par la communauté internationale, il reste encore beaucoup à faire. En cette réunion d'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, nous appelons tous les pays qui n'ont pas encore ratifié le Protocole de Palerme sur la traite des personnes à le faire.

Les trafiquants d'êtres humains ne tiennent pas compte des frontières. De même, en tant que membres de la communauté internationale, nous devons transcender les frontières dans nos efforts pour mettre fin à la traite des êtres humains. En continuant de conjuguer notre volonté collective, ensemble nous pouvons, et nous allons, trouver des réponses et atteindre nos objectifs communs dans énoncés dans le Plan d'action mondial.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Samsar (Turquie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général d'avoir organisé cette séance opportune. Nous pensons que nos débats d'aujourd'hui contribueront à renforcer nos efforts collectifs pour éliminer ce crime odieux. La traite des êtres humains constitue une grave violation des droits fondamentaux de la personne humaine. Il s'agit d'une infraction grave à la dignité et à l'intégrité des personnes. Elle est décrite à juste titre comme une forme d'esclavage moderne. La criminalité transnationale organisée impose des coûts énormes au tissu social et économique de nos sociétés.

C'est un problème mondial qui exige une réponse globale. Bien que la traite soit combattue par des mesures sophistiquées, les efforts visant à prévenir ce fléau et à protéger les victimes continuent de constituer un défi. Par conséquent, nous devons avoir recours aux quatre piliers, à savoir, la prévention, les poursuites, la protection et les partenariats. Pour que nos approches soient pertinentes, fiables et souples, elles doivent être inclusives, fondées sur les droits de l'homme et axées sur

l'être humain, et comprendre des mesures législatives et pénales. Nos efforts doivent également viser à prendre dans nos pays toutes les mesures conformes à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à son Protocole sur la lutte contre la traite des êtres humains.

Ce faisant, nous ne devons pas perdre de vue que la traite des êtres humains ne peut pas être évitée par les gouvernements agissant individuellement. Nous devrions redéfinir et coordonner nos efforts actuels. Nous disposons des instruments internationaux nécessaires. En outre, c'est bien évidemment le mandat qui nous incombe au nom de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. Qui plus est, l'Assemblée se souviendra que nous nous sommes engagés à prendre des mesures immédiates et efficaces pour éliminer le travail forcé et mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Dans le même ordre d'idées, je tiens à réitérer notre engagement concernant la mise en œuvre intégrale du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes. Nous pensons qu'il constitue une base solide à partir de laquelle nous pourrions renforcer nos obligations juridiques et établir une directive globale pour nos actions. Il joue également un rôle déterminant dans la promotion de réponses coordonnées et cohérentes aux niveaux national, régional et international pour lutter contre la traite des êtres humains.

Nous savons tous que, en raison de l'incapacité du système humanitaire international existant à répondre correctement aux besoins des populations touchées par des catastrophes et par des situations d'urgence, les réseaux criminels trouvent un terrain fertile pour exploiter la vulnérabilité des migrants par la contrebande et la traite. Malheureusement, nous voyons comment la traite des êtres humains est devenue très rentable pour les organisations terroristes, tels que Daech, Partiya Yekîtiya Demokrat/Yekîneyên Parastina Gel et Partiya Karkerên Kurdistanê (PKK). Par exemple, la traite des êtres humains de l'organisation terroriste PKK a été mise en exergue dans le rapport des États-Unis, *Trafficking in Persons Report 2017*. En tant que principal pays d'accueil de réfugiés au monde, avec plus de 3,1 millions de Syriens, la Turquie est résolue à prendre les mesures nécessaires pour prévenir la traite des êtres humains, le travail forcé et l'esclavage de ceux qui ont déjà fui les horreurs des conflits.

M. Shava (Zimbabwe) assume la présidence.

D'autre part, compte tenu de la nature complexe de la traite des êtres humains, nous avons besoin d'une approche de l'ensemble de la société dans la lutte contre le crime organisé. Il est impératif que le secteur privé et la société civile se joignent aux efforts déployés par les pays. Dans cet esprit, nous avons assuré un siège pour le secteur privé au cours de notre présidence du Forum mondial sur la migration et le développement en 2014 et 2015.

Dans ce contexte, nous voudrions également insister sur le fait que, pour lutter efficacement contre la traite des êtres humains, il faut renforcer les voies légales pour les migrants en quête d'une vie décente. Nous ne devons ménager aucun effort pour créer les conditions nécessaires pour détruire les obstacles qui se dressent sur la voie de migrations sûres, régulières et ordonnées. Je voudrais une fois encore souligner que la Turquie appuie le travail en faveur de l'élaboration de deux pactes mondiaux sur les migrations et les réfugiés. Nous avons pris une part active à ces processus depuis leur lancement. Nous sommes convaincus que, sous la direction compétente de la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Arbour, et du Haut-Commissaire, M. Grandi, nous réaliserons beaucoup de travail.

La Turquie reste fermement résolue à éradiquer la traite des êtres humains par une approche progressive. À cet égard, nous avons mis en place des mesures administratives et juridiques visant à combattre ce problème par la prévention, la protection, les poursuites judiciaires et la coopération. Nos efforts sont axés sur le renforcement de notre législation et une meilleure mise en œuvre de nos obligations. Dans ce contexte, grâce à l'application de la loi sur les étrangers et la protection internationale, l'équipe spéciale nationale de lutte contre la traite des êtres humains a été remplacée par la Commission de coordination contre la traite des êtres humains. La Commission a décidé d'élaborer et de mettre en pratique une version actualisée du plan d'action national pour la lutte contre la traite des êtres humains au cours de la période à venir. En outre, des initiatives telles que la permanence téléphonique gratuite multilingue, le programme d'aide aux victimes et le programme de retour volontaire et sûr ont été mises en pratique.

Nous sommes partie aux instruments régionaux et internationaux pertinents, notamment la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale

organisée et ses Protocoles additionnels et la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains.

Il va falloir du temps pour relever tous les défis auxquels nous sommes confrontés, et pour avancer dans nos efforts, nous devons agir ensemble et de manière énergique. Nous devons reconnaître que nos pays n'ont pas tous les mêmes besoins, tout en veillant à ce qu'il y ait des avantages pour chacun et à ce que le succès soit au rendez-vous pour tous.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avec l'assentiment de l'Assemblée, je donne maintenant la parole à S. E. l'archevêque Paul Richard Gallagher, Secrétaire du Saint-Siège pour les relations avec les États.

Mgr Gallagher (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Depuis l'adoption du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, en 2010, ce crime qu'est la traite des êtres humains a encore gagné du terrain à travers le monde. Heureusement, toutefois, durant cette même période, la prise de conscience des dimensions du problème, les ressources pour y faire face et la détermination des gouvernements, des institutions et des individus à le combattre se sont elles aussi accrues.

C'est hélas une maigre consolation, car le fossé entre nos engagements et nos efforts et la réalité vécue par les victimes, y compris les graves dangers auxquels les personnes en situation de vulnérabilité sont confrontées chaque jour, continue de se creuser. Nous sommes réunis ici pour trouver des moyens efficaces de combler cet écart.

Ma délégation voudrait structurer son évaluation des progrès du Plan d'action mondial autour des quatre objectifs qui le sous-tendent, souvent appelés les quatre « P », à savoir prévenir la traite des personnes en s'attaquant aux facteurs qui l'alimentent, protéger et aider les victimes, poursuivre ceux qui participent à la traite et promouvoir les partenariats entre les institutions gouvernementales et toutes les parties prenantes pour éliminer la traite et permettre aux survivants de se réadapter.

Des progrès importants ont été accomplis pour ce qui est de recenser et de combattre les nombreux facteurs sociaux, économiques, culturels, politiques et autres qui rendent les personnes vulnérables à la traite, de formuler des politiques et des programmes globaux et de mettre au point des campagnes d'éducation et de

sensibilisation. Mais dans le même temps, plusieurs facteurs de vulnérabilité se sont aggravés, en particulier les conflits armés qui provoquent de gigantesques crises humanitaires, les migrations forcées et la crise des réfugiés, qui ont exacerbé la situation dramatique dans laquelle se trouvent les personnes, en particulier les femmes et les enfants.

En ce qui concerne les facteurs culturels, la Déclaration politique sur l'application du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes (résolution 72/1) engage la communauté internationale à redoubler d'efforts pour prévenir et combattre, en vue de l'éliminer, la demande qui est à l'origine de la traite des personnes, en particulier des femmes et des filles, vouées à toutes les formes d'exploitation. Pour ce faire, il va falloir réfléchir de manière franche et courageuse à toutes les pratiques qui encouragent des comportements sexuels addictifs et la déshumanisation d'autrui en tant que simple objet de plaisir.

Pour ce qui est de protéger et d'aider les victimes, ma délégation estime qu'il est désormais de plus en plus reconnu, y compris sur le plan juridique, que les victimes de la traite sont effectivement des victimes et non des partenaires silencieux ou, pire encore, des criminels. Davantage de services sont en place pour identifier les victimes et les libérer des griffes de l'esclavage moderne, régulariser leur situation et les mettre sur la voie du rétablissement. Toutefois, étant donné la gravité des traumatismes subis, il convient de mieux comprendre que le travail de réadaptation ne peut pas être un travail de courte durée, mais nécessite un investissement à long terme afin de faire en sorte que les victimes soient guéries et prêtes à reprendre une vie normale, productive et autonome.

En ce qui concerne la répression des crimes liés à la traite des personnes, il y a eu diverses avancées en termes de formulation d'instruments juridiques adaptés pour enquêter sur les crimes et poursuivre et punir les trafiquants, de démantèlement des filières financières, de compréhension des liens entre ce crime et d'autres formes de criminalité organisée et de corruption, et de développement de la coopération aux frontières et par-delà. Parallèlement, toutefois, comme le montre

clairement le *Rapport mondial sur la traite des personnes* de 2016, il y a encore très peu de condamnations et trop d'impunité.

Des progrès ont également été réalisés dans la formation de partenariats pour renforcer l'action collective entre les gouvernements et organismes gouvernementaux, les établissements universitaires et les médias, la société civile et le secteur privé. La Déclaration politique mentionne spécifiquement les partenariats entre et avec les associations religieuses. À cet égard, le Groupe Santa Marta, baptisé d'après le nom de la résidence du pape François, est une alliance internationale de chefs de la police et d'évêques qui travaillent ensemble à tous les niveaux pour promouvoir la coordination entre les forces de l'ordre et les associations religieuses et lutter contre la traite des personnes en fonction de leurs compétences respectives.

De même, les nombreux groupes et réseaux de religieuses catholiques, coordonnés au niveau international par Talitha Kum – un réseau de 22 organisations membres présent dans 70 pays – montrent comment les associations religieuses peuvent collaborer avec les forces de l'ordre et entre elles, en rejoignant des coalitions plus puissantes qui appliquent des stratégies multiformes, pour lutter contre la traite des personnes et d'autres formes contemporaines d'esclavage.

Dans son message de 2015 à l'occasion de la Journée mondiale de la paix, consacrée à la question de l'élimination de la traite, le pape François a souligné la nécessité des partenariats et d'une nouvelle solidarité et d'une fraternité mondiales renouvelées pour remédier à l'indifférence et à l'exploitation qui polluent l'environnement humain et permettent à la traite de prospérer. Il a écrit que nous sommes face à un phénomène mondial qui dépasse les compétences d'une seule communauté ou nation. Pour le combattre, il faut une mobilisation de dimensions comparables à celles du phénomène lui-même. Le Plan d'action mondial est un élément important de cette mobilisation, et le présent examen est un moyen de le rendre plus efficace encore. Nos efforts doivent être proportionnés au défi.

La séance est levée à 13 h 20.